



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

« La violence contre un individu est une violence contre la société, et contre la famille en général »

Expérience acquise par la DDC en matière de lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Sigles et abréviations | 5 |
| 1. Introduction | 6 |
| 1.1. Politiques internationales et contexte général | 6 |
| 1.2. Politiques suisses en matière de lutte contre la VSBG | 7 |
| 1.3. Violence sexuelle et basée sur le genre – le point sur les définitions | 7 |
| 1.4. La VSBG – un enjeu en matière de droits humains et de gouvernance | 8 |
| 1.5. Méthode retenue pour cet exercice de capitalisation | 8 |
| 2. Compréhension du contexte : similitudes et différences | 10 |
| 2.1. Similitudes entre les pays | 10 |
| 2.2. Différences entre les pays : analyse des contextes locaux et des parties prenantes | 12 |
| 3. Approche psychosociale | 14 |
| 3.1. Contextualisation du soutien psychosocial | 15 |
| 3.2. Une approche systémique associant tous les acteurs | 16 |
| 3.3. Qui délivre les services de soutien ? Le rôle des gouvernements et de la société civile | 18 |
| 3.4. Coordination, systèmes d'aiguillage ou guichet unique | 19 |
| 3.5. Réseaux contre la violence | 20 |
| 3.6. Former et épauler le personnel | 21 |
| 4. Travailler auprès d'hommes et d'enfants | 23 |
| 4.1. Dissocier la violence de l'identité masculine | 23 |
| 4.2. Hommes et garçons en tant qu'agresseurs | 24 |
| 4.3. Hommes et garçons en tant que victimes | 26 |
| 5. Œuvrer à un changement des mentalités vis-à-vis de la VSBG à l'échelle de la société | 27 |
| 5.1. Campagnes d'information | 27 |
| 5.2. Efficacité du message | 27 |
| 5.3. Approches communautaires et travail auprès des jeunes | 29 |
| 6. Combattre l'impunité : sécurité et accès à la justice | 30 |
| 6.1. Protection : le rôle de la police et des forces armées | 30 |
| 6.2. Assistance juridique | 31 |
| 6.3. Contribution aux réformes politiques et législatives | 32 |
| 6.4. Systèmes judiciaires informels et coutumiers | 32 |
| 7. L'autonomisation économique pour se reconstruire | 34 |
| 7.1. Groupes d'entraide et groupes d'épargne et de crédit | 35 |
| 7.2. La formation, génératrice de revenus et d'emploi | 36 |
| 8. Suivi et évaluation des projets de la DDC sur la VSBG | 38 |
| 8.1. Changements au niveau individuel : gestion des données collectées | 38 |
| 8.2. Changements au niveau du projet | 38 |
| 8.3. Reporting de la DDC | 39 |
| 9. Conclusions et recommandations | 40 |

| | |
|--|-----------|
| Annexe | 42 |
| Notes de bas de page | 42 |
| Encadrés | 43 |
| Figures | 43 |
| Définitions et terminologie relatives aux approches psychosociales | 44 |
| Projets considérés dans le cadre de cet exercice de capitalisation | 46 |
| Bibliographie et références | 47 |

Sigles et abréviations

| | |
|--------|--|
| AFDH | Approche fondée sur les droits humains |
| CEDAW | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |
| cfp | ONG féministe pour la paix, Suisse |
| CICR | Comité international de la Croix Rouge |
| DDC | Direction du développement et de la coopération |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| IASC | Comité permanent interorganisations |
| MSD | Développement de systèmes de marché inclusifs |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| RCSNU | Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU |
| RDC | République démocratique du Congo |
| S&C | Savings and Credit (Groups) |
| UNICEF | Fond des Nations Unies pour l'enfance |
| VAW&G | Violence Against Women and Girls |
| VC | Violence conjugale |
| VD | Violence domestique |
| VSBG | Violence sexuelle et basée sur le genre |
| WEE | Autonomisation économique des femmes (Women's Economic Empowerment) |

1. Introduction

La lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) est un domaine dans lequel la DDC a accumulé une expérience considérable ces deux dernières décennies. Les connaissances acquises au cours de cette période sont synthétisées et analysées dans le présent document. Les travaux sur la VSBG se sont d'abord principalement inscrits dans un contexte humanitaire, à l'instar de ceux initiés dès 2002 dans la région des Grands Lacs. Puis, ils se sont peu à peu mués en programmes globaux et de long terme, avec un accent sur les zones fragiles et en proie à des conflits. Les modalités de coopération ont elles aussi évolué au fil du temps. Au début, la DDC a surtout apporté son soutien à des ONG spécialisées, notamment des organisations de femmes prodiguant des soins et des services aux survivantes. Aujourd'hui, elle collabore aussi directement avec des structures étatiques.

Ces dix dernières années, de nombreux pays se sont dotés de lois réprimant la violence faite aux femmes et aux filles et la violence domestique. Ce processus a fourni à la DDC des points d'entrée et des opportunités de coopération avec des gouvernements, afin d'accompagner des réformes législatives et la mise en œuvre de nouvelles lois, notamment en Bolivie, en Mongolie, au Népal, en République démocratique du Congo (RDC) et au Tadjikistan. Aujourd'hui, la DDC soutient des programmes luttant directement contre la VSBG dans douze pays, pour une enveloppe dépassant 10 millions de francs par an. Ces pays sont : l'Afghanistan, la Bolivie, la Bosnie-et-Herzégovine (via des ONG suisses partenaires), le Burundi, le Liban, le Myanmar, la Mongolie, le Maroc, le Népal, la RDC, le Rwanda et le Tadjikistan. La DDC soutient également le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Cette expérience n'est toutefois pas toujours simple à retracer car le travail de la DDC en la matière s'inscrit essentiellement dans des portefeuilles sectoriels (les domaines thématiques), tels ceux de la santé (santé sexuelle et reproductive et VIH/SIDA) et de la gouvernance (état de droit, droits humains). La visibilité du travail accompli est limitée, tout comme le sont les échanges entre les divers programmes et les apprentissages croisés. D'où cet exercice de capitalisation, dont le but est de stimuler l'apprentissage institutionnel, afin d'améliorer et de conduire les politiques et stratégies de la DDC relatives à la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre.

1.1. Lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre : politiques internationales et contexte général

Longtemps ignorée par le discours politique à l'échelle mondiale, la VSBG a fait une percée ces dernières décennies et a été traitée, selon les cas, comme un enjeu relevant des droits humains, de la paix et de la sécurité, du développement ou de la santé publique (voir liste de référence pour les textes de la DDC). Du point de vue des droits humains, le premier document internationalement contraignant qui instaure un cadre légal pour l'élimination et la prévention de la VSBG est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979). Le Programme d'action de Beijing (1995) a pointé la violence à l'égard des femmes comme l'un des douze domaines critiques faisant obstacle à l'égalité des sexes. Depuis 1995, un Rapporteur spécial des Nations Unies présente chaque année un rapport sur la violence contre les femmes et les filles.

Le droit international humanitaire (DIH) accorde aux victimes de la VSBG la protection générale dont bénéficient les civils, à laquelle il ajoute un régime de protection spécifique applicable aux femmes et aux filles. Afin de faire face plus précisément aux besoins de protection des femmes réfugiées, le HCR a édicté « Violence sexuelle à l'encontre des réfugiés : Principes Directeurs concernant la prévention et l'intervention » (1995, révision en 2003). En 2015, le Comité permanent interorganisations (IASC) a en outre publié des Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire¹.

L'année 2015 a donné une nouvelle impulsion à la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le sexe, avec l'adoption du nouvel Agenda 2030 et le 15e anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution demande que les femmes soient politiquement associées aux processus de paix et que des mesures de protection et de prévention soient prises contre toutes les formes de VSBG lors de conflits. La résolution 1325 et les suivantes (1820, 1888, 1889 et 1960) traitant spécifiquement des violences sexuelles lors de conflits ont été des étapes cruciales pour l'intégration des droits des femmes en situation de conflit dans l'agenda international. Auparavant, en 1998,

le Statut de la Cour pénale internationale (Statut de Rome) avait reconnu le viol et d'autres formes de violence sexuelle comme des crimes de guerre dès lors qu'ils sont commis lors de conflits armés. Le Statut de Rome et la résolution 1325 ont été adoptés en réponse aux guerres qui ont endeuillé la décennie 1990 dans les Balkans occidentaux et la région des Grands Lacs. Dans ces deux régions, les multiples cas signalés de viols et de sévices sexuels utilisés comme arme de guerre et à des fins politiques – nettoyage ethnique et intimidation de la population locale – ont profondément marqué les esprits au plan international. Historiquement, le recours au viol en tant qu'arme de guerre a toujours existé, dans toutes les guerres. Et force est de constater que ces crimes continuent d'être perpétrés en dépit des engagements forts pris à travers la résolution 1325. De récents cas ont ainsi été rapportés en lien avec les conflits au Moyen-Orient, au Sud-Soudan et en RDC.

1.2. Politiques suisses en matière de lutte contre la VSBG

La Suisse considère la violence sexuelle et basée sur le genre comme une violation grave des droits humains. La protection contre la VSBG et sa prévention constituent par conséquent une priorité de la politique extérieure suisse, que ce soit dans le cadre de sa coopération bilatérale ou multilatérale. Lors de l'élaboration du nouvel Agenda 2030 pour le développement durable, la Suisse a recommandé avec insistance l'adoption d'un objectif relatif à l'égalité entre les sexes (ODD 5). Cet objectif appelle notamment à lutter contre la violence sexuelle pour parvenir à l'égalité entre les sexes. Le message sur la coopération internationale 2017–2020 fixe pour la première fois un objectif stratégique portant sur l'égalité entre les sexes, la lutte contre la VSBG constituant l'une des trois priorités en la matière. L'Aide humanitaire suisse en a fait l'un de ses thèmes clés. Au niveau multilatéral, la Suisse aborde régulièrement la violence sexuelle et basée sur le genre lors de ses discussions sur les droits humains avec ses partenaires, et elle a noué des partenariats stratégiques avec des parties prenantes aussi influentes qu'ONU Femmes, le FNUAP et l'UNICEF. La Suisse s'est en outre engagée à appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que les résolutions subséquentes à travers le Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (PNA 1325), dont l'un des piliers est la lutte contre toutes les formes de VSBG. La Suisse participe par ailleurs à des initiatives internationales telles que l'Initiative pour la prévention des violences sexuelles lancée par le Royaume-Uni ou l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.

1.3. Violence sexuelle et basée sur le genre – le point sur les définitions

La notion de **violence sexuelle et basée sur le genre** est devenue un terme générique pour désigner des sévices infligés à une personne contre son gré et résultant des inégalités de pouvoir fondées sur les rôles attribués aux hommes et aux femmes. Elle inclut les pratiques culturelles et traditionnelles préjudiciables telles que les mariages d'enfants, précoces et forcés, le trafic sexuel des femmes et des enfants, l'esclavage sexuel, les crimes d'honneur, les mutilations génitales féminines et la violence économique. L'impact de la VSBG est nettement plus marqué chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons, que ce soit en chiffres absolus ou en termes de conséquences négatives. C'est pourquoi le terme « violence sur le genre » est souvent utilisé comme un synonyme de « violence à l'égard des femmes et de filles ». Selon la définition des Nations Unies, elle recouvre « *tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.* »²

La violence sexuelle inclut **l'exploitation sexuelle et les sévices sexuels** et se réfère à tout acte, toute tentative ou toute menace de nature sexuelle causant ou pouvant causer un préjudice physique, psychologique ou émotionnel. La violence sexuelle est une forme de violence basée sur le genre mais elle ne se limite pas à la VBG. Elle touche les hommes et les garçons aussi bien que les femmes et les filles, et peut également être perpétrée par des femmes et des hommes sur des individus de leur propre sexe. Si les femmes représentent la grande majorité des victimes de violence sexuelle, la prise en charge des hommes victimes de violence sexuelle est particulièrement compliquée car ils ont tendance à se taire et car les structures existantes s'adressent essentiellement aux femmes.

La violence sexuelle et basée sur le genre se manifeste dans les sphères publique et privée (à la maison). Cet état de fait reflète et perpétue le statut subordonné de la femme et est intrinsèquement lié aux inégalités entre les sexes. Si la VSBG est un phénomène régulièrement observé lors de conflits armés, elle n'est nullement limitée à ces situations. Elle perdure souvent après la fin des hostilités, et est perpétrée par des membres de la communauté et des individus en position d'autorité, tels que des professeurs, du personnel de sécurité ou des gangs. Il est par ailleurs reconnu que la violence dans la sphère privée augmente en période de conflit et, plus encore, d'après-conflit. Ces violences se produisent également dans des contextes « de paix » : des exactions à l'encontre de femmes ont suscité l'indignation du public et entraîné l'évolution de la loi en Inde, notamment.

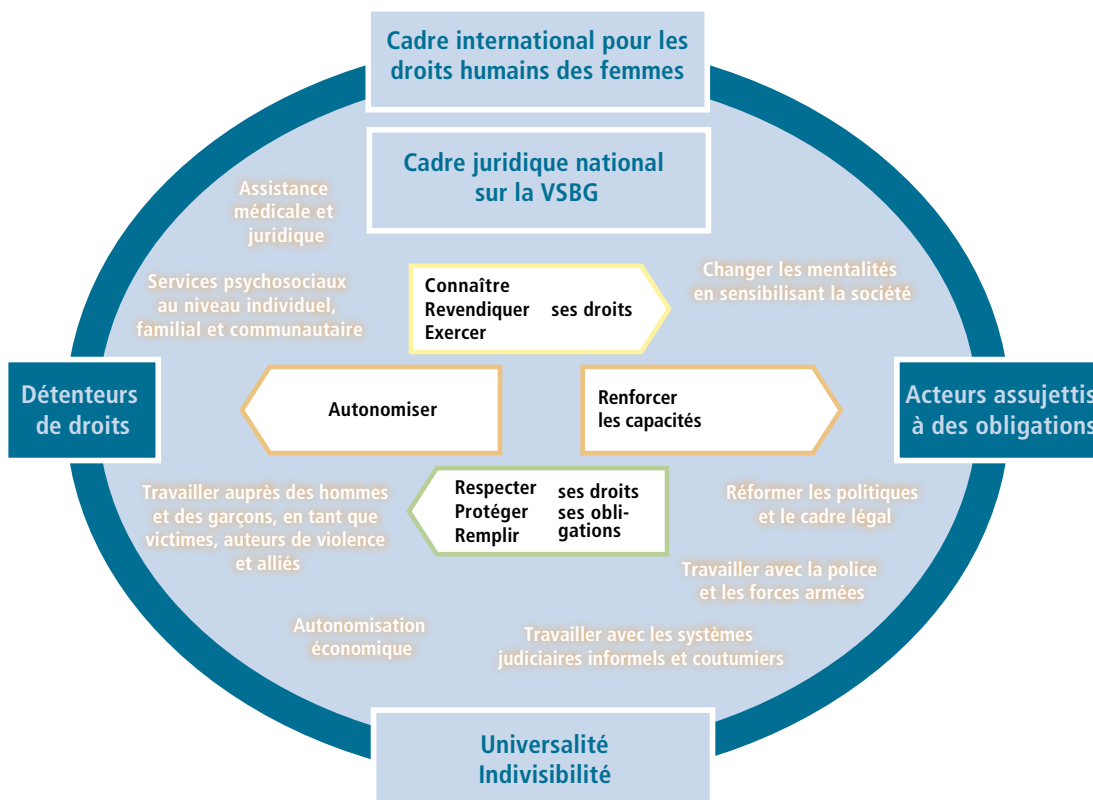
Les termes **violence domestique** et **violence conjugale** désignent des violences sexuelles et basées sur le genre ayant pour cadre la sphère privée. Des facteurs d'abus tels que l'alcool ont été mis en évidence dans certains pays (Bosnie-et-Herzégovine, Bolivie et Mongolie).

Certaines agences utilisent systématiquement le terme « **victime** » de VSBG afin de souligner le tort causé à la personne. C'est aussi le terme généralement privilégié dans les domaines juridique et médical. Il implique néanmoins une acceptation passive et est réducteur quant à la personnalité de l'individu et à sa faculté de riposter. Par opposition, le terme de « **survivant(e)** » insiste sur la résistance de la personne, sur sa force intérieure, et sur sa faculté d'affronter des obstacles comme la honte ou la stigmatisation et de surmonter le traumatisme au quotidien. A ce titre, il a les faveurs des structures psychosociales et de soutien. Le présent document utilise les deux termes comme des synonymes, selon le contexte et la finalité des projets. Il recourt également au terme de « **bénéficiaire** » pour désigner clairement les personnes bénéficiant des interventions réalisées dans le cadre des projets.

1.4. La VSBG – un enjeu en matière de droits humains et de gouvernance

La VSBG représente de toute évidence une violation du droit des femmes – et des hommes – à vivre une vie sans violence. Ce sujet et les six focales thématiques s'y rapportant se prêtent par conséquent à une approche fondée sur les droits humains (AFDH) (voir figure 1). De ce point de vue, les survivant(e)s de VSBG, les auteurs de telles violences, les membres de la famille et les membres de la communauté ont des droits, qu'ils doivent connaître et pouvoir faire valoir. Les parties investies de devoirs – les agents des organismes publics chargés de fournir des services de santé, du soutien psychologique, de faire appliquer la loi et de faire régner la justice – doivent quant à eux connaître leurs responsabilités et s'en acquitter de manière efficace. Cette dichotomie procède d'une simplification un peu sommaire étant donné que les États s'acquittent parfois plus ou moins bien de leurs devoirs (notamment dans les contextes fragiles) et que des organisations non gouvernementales ou de la société civile (ONG et OSC), voire des communautés, prennent souvent le relais. L'AFDH aide alors à conceptualiser les stratégies d'intervention et à positionner le travail de la DDC en matière de VSBG comme un sujet relevant de la gouvernance et des droits humains.

Figure 1. VSBG : approche fondée sur les droits humains



Encadré 1. Six focales thématiques relatives à la VSBG

- » **Fourniture de services et approche psychosociale** : Comment aborder et traiter la VSBG ? Quels sont les éléments clés, les méthodes de travail, les types de services et leur portée ? Qui sont les parties prenantes, les acteurs et les bénéficiaires ? Quels sont les systèmes de coordination et de référence et les cadres de mise en œuvre ?
- » **Travailler auprès d'hommes et de garçons** : En tant que victimes ou agresseurs ; services destinés aux hommes et aux garçons, hommes en tant qu'alliés pour faire évoluer les comportements et prévenir la violence ; lutte contre les stéréotypes sexistes et contre les schémas (violents) de virilité.
- » **Rôles et ressources des gouvernements et de la société civile** : Quels sont les cadres légaux et les expériences faites en matière de réformes ? Quels sont le rôle, les ressources et les obligations des gouvernements vis-à-vis de la société civile en termes de protection des droits des femmes et de fourniture de services – quelle est la division du travail ? Quelles sont les expériences qui ont été faites en matière d'institutionnalisation, d'appropriation et de durabilité des services ? Quel est le rôle joué par les organisations de la société civile pour faire avancer les choses et quel est le rôle des acteurs externes et des donateurs ?
- » **Sécurité et accès à la justice** : Pourquoi les auteurs de violences restent-ils impunis et quels sont les obstacles compliquant l'accès à la justice ? Comment travailler avec des systèmes de justice officiels, informels et traditionnels ? Qui est en charge de la sécurité (institutions de sécurité officielles, communautés, familles) et comment les programmes en tiennent-ils compte ?
- » **Ouvrir des perspectives via l'autonomisation économique** : Comment mener durablement une existence sans violence ? Quelles sont les perspectives s'offrant aux survivant(e)s de VSBG ? Quelles sont les stratégies d'autonomisation économique ?
- » **Suivi et évaluation** : Comment suivons-nous et mesurons-nous les progrès et résultats découlant de notre travail en matière de VSBG ? Quelles sont les observations qui remontent du terrain et les indicateurs, et comment identifions-nous les processus quantitatifs, qualitatifs et ceux liés aux changements et aux réalisations ? Quelles sont les procédures de reporting à cet égard ?

1.5. Méthode retenue pour cet exercice de capitalisation

Cet exercice de capitalisation a été coordonné par une équipe de soutien d'Helvetas Swiss Intercooperation et de medica mondiale, qui est un organisme spécialisé dans la lutte contre la VSBG. Après concertation avec la DDC, un échantillon de programmes nationaux traitant de la VSBG et couvrant des contextes de sécurité allant d'un conflit en cours (rétablissement de la paix et réponse humanitaire) à une évolution « classique » d'après-conflit a été sélectionné pour un examen approfondi. Ces programmes concernaient l'Afghanistan et le Liban (accueil de réfugiés syriens), la région des Grands Lacs, et en son sein la RDC, le Burundi et le Rwanda, ainsi que la Bosnie-et-Herzégovine, le Tadjikistan et la Bolivie. En outre, six focales thématiques ont été définies afin de guider la capitalisation et d'analyser les expériences tirées des projets (voir encadré 1).

Après un passage en revue des documents disponibles (pour l'essentiel de la documentation de projet/programme et des rapports d'évaluation), des questions clés ont été formulées et un questionnaire a été élaboré. Les responsables de dossiers de la DDC dans les pays sélectionnés ont été priés d'organiser un atelier de consultation sur place avec les partenaires de mise en œuvre et les principales parties prenantes et de consigner le fruit des échanges dans un rapport succinct. Le questionnaire a également été diffusé plus largement via le Réseau de la DDC pour l'égalité entre hommes et femmes et a suscité des réponses émanant d'autres pays (notamment la Mongolie, le Myanmar et le Népal). Ces retours, qui contiennent souvent une profusion de détails, ont été compilés dans un document interne séparé.

Les ateliers de consultation locaux ont servi de base afin d'organiser un atelier de capitalisation à Sarajevo en février 2016. Dédié à l'échange d'expériences et à la formulation des enseignements à en tirer, cet atelier a réuni des responsables de projet, des partenaires de mise en œuvre et d'éminents spécialistes en VSBG issus de la DDC et des ONG suisses partenaires que sont IAMANEH et le cfd.

Le présent document marque l'aboutissement de ce processus. Il est destiné au personnel et aux partenaires de la DDC, mais aussi à un plus large cercle de professionnels du développement souhaitant en apprendre plus sur la manière dont la DDC traite le thème complexe de la violence sexuelle et basée sur le genre dans divers pays et sur les leçons qui en ont été tirées. Il s'agit à la fois de souligner les accomplissements et de mettre à profit cette somme d'expériences afin d'étayer la conception et le développement des projets à venir.

2. Compréhension du contexte : similitudes et différences



Refuge à Modrica,
Bosnie-et-Herzégovine

Il importe d'analyser en profondeur les facteurs de VSBG dans un contexte donné. Cela implique également d'étudier les formes de violences et les personnes concernées. S'agissant des projets couverts par cet exercice de capitalisation, l'analyse du contexte a mis en évidence les groupes les plus menacés : les plus pauvres et défavorisés, notamment les réfugié(e)s, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les filles ou garçons non accompagnés ou les migrant(e)s. Les différences peuvent néanmoins être extrêmement localisées et doivent donc être considérées au niveau d'un district ou d'un village, en ville ou en milieu rural, par secteur géographique, par groupe ethnique et à la lumière des conditions économiques. On constate malgré tout de grandes similitudes, et ce sont probablement elles qui frappent le plus lors de la mutualisation des expériences liées à la lutte contre la VSBG dans divers pays.

2.1. Similitudes entre les pays

Acceptation culturelle de la violence basée sur le genre (VBG)

« C'est un gage d'amour de la part d'un homme que de frapper sa femme. »

Proverbe tadjik

« Il me bat parce qu'il m'aime. »

Dicton courant en Bolivie

Source : atelier de capitalisation

Dans les sociétés patriarcales, les normes sociales et culturelles sur lesquelles se fondent les inégalités entre hommes et femmes sont souvent avancées pour justifier des pratiques néfastes. La violence basée sur le genre, en particulier la violence domestique ou conjugale, y est parfois considérée comme la norme, voire

Encadré 2. Acceptation sociale des violences faites aux femmes

Au Tadjikistan, une étude nationale sur le statut des femmes menée en 2012 avec le soutien du gouvernement a montré que 60 % des femmes entre 15 à 49 ans estimaient légitime pour un homme de battre son épouse si elle le mettait en colère (par exemple en laissant brûler le repas ou en sortant sans l'en avertir).

Au Népal, des études nationales pointent vers une prévalence élevée de la violence basée sur le genre : 48 % des femmes en sont victimes au cours de leur vie. Pour autant, 75 % d'entre elles n'ont jamais signalé ces faits et les deux tiers n'ont même jamais révélé à quiconque avoir subi des abus (Barbara Weyermann citant des études sur la VBG au Népal).

comme une marque « d'amour » d'un homme pour une femme. Observée chez les femmes comme chez les hommes, cette acceptation explique en partie la forte prévalence de la VSBG dans de nombreux pays.

A cet égard, il ne faut pas sous-estimer le rôle de la belle-mère, surtout dans les sociétés patrilinéaires : la jeune mariée s'installe au domicile de son époux, où elle tombe sous la férule de sa belle-mère. S'il est particulièrement significatif dans des situations où le jeune mari est contraint de migrer pour trouver du travail (Tadjikistan et Népal), ce phénomène peut aussi survenir en présence du mari (Afghanistan). Quoi qu'il en soit, la belle-mère est une figure importante compte tenu du poids de l'âge et du statut dans les rapports de force au sein de la famille. Elle peut être l'auteur de violences, mais aussi avoir été ou demeurer une victime dans sa propre famille.

« Dans 70 % des cas de violence domestique traités par la cellule de crise 'Gamkhori', les auteurs sont les belles-mères, pas les maris, qui travaillent à l'étranger. » Participant(e) à l'atelier de consultation mené au Tadjikistan

Renforcement des schémas comportementaux d'une génération à l'autre

Quantité d'études ont montré que des enfants ayant régulièrement vu leur père battre leur mère sont, une fois adultes, plus susceptibles de reproduire ce comportement sur leur épouse (garçons) et d'accepter ces mauvais traitements (filles). De tels comportements violents se retrouvent également chez des enfants ayant vécu ou ayant été témoins d'un conflit violent ou dont des proches ont été touchés par un conflit violent. La répétition de schémas comportementaux au fil des générations n'est pas une fatalité, mais une action concertée est nécessaire pour sortir du cercle vicieux. Prévenir la transmission de génération en gé-

nération des traumatismes de guerre, et notamment de la haine envers des groupes ethniques, constitue un élément essentiel du processus de paix, comme l'illustrent les exemples de la Bosnie-et-Herzégovine et du Rwanda.

Honneur familial et sphère privée

Ce qui se passe au sein d'un foyer est souvent considéré comme relevant de la sphère privée. Les interventions extérieures sont alors très mal perçues. Jusqu'à récemment, la réticence à se mêler des affaires d'autrui était une réaction courante face à la violence domestique dans la plupart des pays. On assiste toutefois à une prise de conscience grandissante en la matière, et les attitudes commencent à changer. Les législations deviennent par ailleurs plus favorables aux victimes. Pour autant, les personnes qui subissent des violences ont encore trop souvent peur de parler.

« On ne sort pas les ordures de la maison. » (Signification : il ne faut pas parler de la violence domestique hors de la famille, cela humilierait toutes les personnes concernées) Participant(e) à l'atelier de consultation mené au Tadjikistan

« Quand les femmes n'obéissent pas, les problèmes commencent. Une femme désobéissante salit l'honneur de la famille. » Participant(e) à l'atelier de consultation mené en Afghanistan

Les filles et femmes victimes de viol (et leurs familles) sont stigmatisées en situation de conflit comme en temps de paix. Sachant les conséquences négatives qu'elles déclenchaient en parlant, elles ont donc tendance à se taire. Celles qui brisent le silence risquent, au pire, d'être tuées par des hommes de leur famille (Afghanistan, Liban) ou d'être rejetées par leurs

proches et leur communauté, en particulier si un enfant est né à la suite du viol (Grands Lacs). En Afghanistan, les survivantes de viols sont souvent condamnées pour adultère, même si c'est illégal au regard de la loi afghane. Dans de nombreuses régions du monde, la dépendance économique vis-à-vis de leur mari contraint les femmes à endurer des relations violentes.

Attentes associées à la virilité

Les pays examinés dans le cadre de cet exercice se caractérisent par des stéréotypes de virilité très marqués. Les hommes sont censés être forts émotionnellement et physiquement, et font figure de chef de famille lors des interactions avec l'extérieur. Dès lors, un homme aura le sentiment de perdre la face s'il semble « incapable de contrôler » son épouse ou toute autre femme de sa famille devant autrui et éprouvera une profonde honte s'il admet avoir lui-même subi des violences sexuelles. Les hommes violents accèdent souvent à des échelons plus élevés de la société ; leur usage de la force est donc en quelque sorte récompensé, et ils continuent à tolérer, voire à encourager les comportements violents chez d'autres hommes. En général, les discours politiques teintés de nationalisme conservateur, surtout en phase de conflit, tendent à attiser les tensions religieuses et ethniques et à entretenir et renforcer les stéréotypes de virilité.

« Je place mon fils et mes filles sur un pied d'égalité, ils doivent accomplir les mêmes tâches à la maison, mais mon mari essaie d'influer le garçon en lui disant qu'il a de l'autorité sur les filles. » Une participante à l'atelier de consultation mené en RDC

« Si les hommes laissent leurs femmes prendre des décisions, ils sont considérés comme faibles, ou même envoûtés. » Participant(e) à l'atelier de consultation mené au Burundi



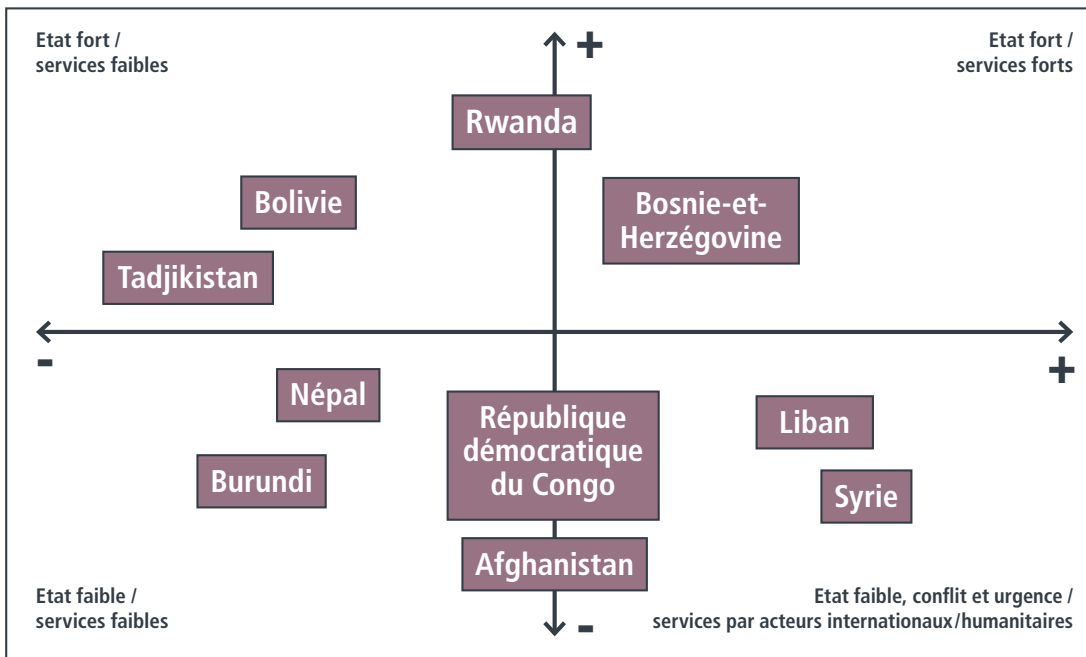
Méfiance envers les interventions exogènes

Les activités de lutte contre la VSBG sont fréquemment perçues comme des interventions pilotées par des organismes externes et les projets sont accusés de ne pas « comprendre » ni « respecter » les normes culturelles locales. Il est important d'entendre ces critiques et d'y répondre, le plus souvent en collaboration avec des partenaires et des spécialistes locaux.

Bénéficiaire du programme de la DDC dans la région des Grands Lacs

« Les hommes sont très fâchés par ce type de projets. Un homme qui défend les droits des femmes est considéré comme quelqu'un qui n'a plus aucun pouvoir. » Participant(e) à l'atelier de consultation mené au Rwanda

Figure 2. Services liés à la VSBG dans différents contextes de gouvernance



2.2. Différences entre les pays : analyse des contextes locaux et des parties prenantes

Les projets traitant de la VSBG doivent s'appuyer sur une analyse minutieuse du contexte et tenir compte des structures institutionnelles et de soutien en place (ou de leur absence), que ce soit au plan national ou local. Cette analyse des structures politiques et institutionnelles et des services disponibles est un préalable pour identifier la répartition des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes – État, société civile ou ONG – pour ce qui est des services proposés. La figure 2 illustre le vaste positionnement des interventions réalisées à cet égard par la DDC dans plusieurs pays et la situation de ces derniers en matière de gouvernance. L'abscisse indique l'accessibilité et la qualité de la protection et des services, et l'ordonnée se rapporte à la solidité des structures politiques et institutionnelles.

Le positionnement peut aider à définir l'orientation du projet, le type d'interventions (développement des capacités institutionnelles, services directs), les lieux visés, le choix des partenaires et le modèle de partenariat. En situation d'urgence ou de conflit, par exemple, les structures institutionnelles sont en général affaiblies. Le choix des ONG, des parties prenantes et des autres partenaires est alors limité à ceux présents sur le terrain (y compris acteurs humanitaires internationaux), ayant accès aux lieux et communautés visés et proposant déjà de services de lutte contre la VSBG. Lorsque les structures institutionnelles sont solides (même dans les États autoritaires), la coopération avec les organismes étatiques est importante. Toute intervention se doit de soutenir les espaces et les rôles

dévolus aux organisations de femmes et de la société civile.

Les projets sont pour la plupart conçus de manière à s'inscrire dans la droite ligne des priorités nationales et des plans d'action contre la VSBG, et ils s'appuient souvent sur des lois récentes, ce qui renforce leur impact. Certains gouvernements sont toutefois plus réticents que d'autres à reconnaître l'ampleur du phénomène, ce qui influe aussi sur la conception du projet et sur le choix des partenaires. Le modèle peut donc être utilisé comme un outil d'analyse et d'identification des buts et des stratégies d'un programme, notamment au regard de sa durabilité.

3. Approche psychosociale

Tous les programmes de la DDC relatifs à la VSBG se fondent sur une approche psychosociale tenant compte à la fois du développement psychologique des individus et de leurs interactions avec leur environnement social. Très tôt, la DDC s'est employée à faire comprendre cette approche et son application dans différents contextes. Ces efforts ont notamment abouti à la publication, en 2007, de fiches pratiques (cf. Bibliographie et références).

Les premières approches psychosociales étaient surtout concentrées sur les survivant(e)s de la VSBG. Il s'avère toutefois que, pour être efficaces du point de vue tant du soutien que de la prévention, elles doivent englober de façon proactive les auteurs des violences, les membres de la famille et la communauté. Il faut aussi tenir compte des normes sociales et culturelles au sens large (stigmatisation, exclusion), des moyens de subsistance limités dont disposent les survivant(e)s, et de la réconciliation et de la réinsertion sur fond de structures sociales anéanties ou fragilisées.

Si la nécessité d'une approche psychosociale est largement reconnue et comprise, son application concrète donne parfois lieu à des divergences. Les termes et leurs définitions sont souvent utilisés de façon interchangeable ou combinée afin de décrire les interventions. Selon les cas, on adopte une approche multi-dimensionnelle, intégrée, holistique, sur plusieurs niveaux, multisectorielle, communautaire, spécifique

au traumatisme ou centrée sur les survivant(e)s et/ou un modèle de prestation de services intégré (voir l'annexe pour les définitions de ces termes). De toutes les activités financées par la DDC, c'est en Bosnie-et-Herzégovine et dans les Grands Lacs que les approches retenues présentent les fondements conceptuels les plus clairs ; les autres projets font davantage appel à l'apprentissage par la pratique.

L'un des défis rencontrés tient au fait que les approches psychosociales sont relativement nouvelles dans de nombreux contextes et que leur intégration à tous les niveaux des interventions (vis-à-vis des profes-

« Nouvelle en Bosnie-et-Herzégovine, l'approche psychosociale n'a pas été comprise ni acceptée tout de suite par les professionnels en poste dans les institutions. La mise en pratique d'une approche holistique et intégrée se heurte à de nombreux freins, les institutions publiques ne se l'approprient pas assez pour donner suffisamment d'informations à son sujet et offrir une prise en charge complète aux survivantes de VSBG. Celles-ci risquent même une exacerbation de leur traumatisme en faisant appel aux services publics. » Participant(e) à l'atelier de consultation mené en Bosnie-et-Herzégovine

Encadré 3. Une approche psychosociale

Elle s'articule autour des trois éléments suivants :

- » Approche systémique : analyse du problème et élaboration d'une réponse en intégrant tout le contexte familial / sociétal en tant que système, et non en se concentrant uniquement sur la victime
- » Soutien multidisciplinaire couvrant, selon les besoins, les aspects légaux, psychosociaux, de santé et économiques
- » Approche sur plusieurs niveaux : prise en compte de tous les niveaux – individuel, familial, communautaire et étatique (y compris politiques, lois et cadre institutionnel) – dans l'analyse du problème et l'élaboration de la réponse.

Source : atelier de capitalisation

sionnels comme des destinataires des services) prend donc du temps. Les lourds investissements en temps et en ressources à consentir pour réunir les capacités requises sont souvent sous-estimés, notamment en situation d'urgence / de conflit et lorsque le niveau d'alphabétisation est bas.

« La majorité des structures de santé rurales sont dépourvues de psychologues dûment formés ou sont débordées. C'est en général le psychologue de l'organisation partenaire qui accompagne les survivantes de viol à l'hôpital et qui les prend en charge après les soins médicaux. » Participant(e) à l'atelier de consultation mené au Rwanda



Consultation de groupe au Népal

Dans la plupart des cas, il n'y a pas – ou pas assez – de psychologues (ou de travailleurs sociaux) disponibles pour mettre en place une approche psychosociale. Par conséquent, des ressources considérables doivent être investies afin de former du personnel. Ces programmes de formation doivent être parfaitement en phase avec les pratiques professionnelles propres au contexte et délivrer des qualifications reconnues dans le métier. Le personnel affecté aux cas de violence sexuelle et basée sur le genre doit être en mesure de gérer efficacement des situations complexes tout en préservant sa propre intégrité physique et mentale (voir point 3.6).

3.1. Contextualisation du soutien psychosocial

Pour chaque projet, il convient de concilier respect de la théorie professionnelle et adaptation au contexte local. Dans la région des Grands Lacs, l'approche communautaire est associée avec succès à une approche psychosociale appliquée à plusieurs niveaux (approche sur plusieurs niveaux). L'accent est mis sur le développement des mécanismes communautaires existants (informels et formels) car ceux-ci sont mieux acceptés, respectés et appréciés que les nouveaux. Dans ce contexte et sur la base des années d'expérience et de pratique permettant d'identifier les approches les plus porteuses au Burundi, en RDC et au Rwanda, les bénéficiaires passent par un processus de guérison en quatre étapes :

- » Sensibilisation de la société et des familles et réflexion sur les expériences et le vécu de chacun
- » Expression du chagrin et gestion des sentiments ressentis (positifs et négatifs)
- » Réconciliation – retrouver la paix malgré les traumatismes vécus et
- » Focalisation sur l'avenir

En Bosnie-et-Herzégovine, une approche multi-disciplinaire intégrée basée sur le modèle psychosocial est mise en œuvre. Elle repose sur la conviction que la guérison après un traumatisme est un processus multi-dimensionnel de long terme qui suppose un travail sur l'individu, sur la communauté au niveau local mais aussi plus largement à l'échelle de la société. Ce modèle intégré, mis au point au contact des victimes de la guerre, comporte trois niveaux :

- » le premier niveau conduisant au « rétablissement des victimes de viol et de torture » est la guérison individuelle ;
- » le deuxième est le « rétablissement de la confiance et du lien social » au sein des communautés locales ;
- » le troisième est le niveau macro, qui vise la reconstruction de la société, en collaboration avec le gouvernement et les organisations de la société civile locales.

Si les méthodes et les approches peuvent varier selon les contextes, elles tendent toutes vers la guérison et l'autonomisation des survivant(e)s, tout en intervenant auprès de membres de la famille et de la communauté pour contribuer au rétablissement, à la réconciliation et à la réinsertion.

« La violence contre un individu est une violence contre la société et contre la famille en général. Il faut donc impliquer tous les acteurs dans la solution. »

« On doit considérer la famille comme un système, et non restreindre le champ à la victime ou à l'auteur des violences. »

Source : atelier de capitalisation

3.2. Une approche systémique associant tous les acteurs

Compréhension de la dynamique familiale et communautaire

Comprendre la dynamique familiale et, plus largement, sociétale et les rapports de force qui en découlent est capital pour travailler avec tous les acteurs concernés par la VSBG, que ce soit en phase de conflit, d'après-conflit ou dans tout autre contexte. Par exemple :

- » Les survivant(e)s peuvent être des enfants trop jeunes pour verbaliser ce qu'ils ont vécu, des filles ou des garçons, des femmes ou (plus rarement) des hommes.
- » Les victimes peuvent inclure des témoins (en général des enfants dans le cas de violences domestiques), des enfants issus de viols, des maris contraints à assister au viol de leur femme, des victimes de torture, des personnes endeuillées par l'exécution ou la disparition de proches.
- » Les auteurs peuvent être des tiers, connus ou inconnus, des maris, d'autres membres de la famille de sexe masculin, ou même féminin (belles-mères, par exemple).
- » Des sources de soutien peuvent exister ou non au sein de la famille ou de la communauté

La compréhension de cette dynamique permet de définir la nature des interventions psychosociales, des

Encadré 4. Contextualisation du soutien aux réfugiés en Bosnie-et-Herzégovine

Le retour forcé de communautés de réfugiés dans leur région d'origine à l'est de la Bosnie a contraint Vive Zene à adapter sa prise en charge. L'organisation a suivi ces communautés et transféré sa prise en charge sur place grâce à des équipes mobiles dispensant des consultations psychosociales de groupe. Elle a intégré de nouveaux thèmes à ses séances de groupe (nouvelle situation liée au retour dans le village d'origine, gestion de ce traumatisme supplémentaire, gestion de la cohabitation avec l'ennemi d'hier). Elle a aussi mis sur pied chez les ennemis d'hier (Serbes) des groupes psychosociaux sur leur expérience de la guerre et les traumatismes qu'elle leur a laissés. Enfin, elle a œuvré à un rapprochement et à un début de réconciliation, tout en aidant ces groupes à prendre en main leur destinée pour accéder à de meilleures conditions de vie et à un meilleur avenir dans leurs villages.

Source : Maja Loncarevic, pers. comm.

stratégies et des services nécessaires. La figure 3 présente deux exemples tirés du travail mené au Népal.

Les deux schémas qui la composent présentent des situations différentes. Le premier montre comment les conseillers interagissent avec les membres de la famille restés au pays après le départ d'un migrant. Le second porte sur un cas de problèmes rencontrés par un couple ayant des enfants ; une conseillère s'occupe d'abord des enfants, tandis qu'un conseiller travaille avec l'homme afin d'améliorer la communication dans la famille.

L'unité de la famille ne doit être l'objectif que lorsqu'une chance réelle existe de réduire ou de faire cesser les violences et d'améliorer la situation de la victime. En Bolivie et en Bosnie-et-Herzégovine, les foyers pour femmes peuvent servir de « soupape de sécurité » jusqu'à ce que la femme puisse rentrer à la maison. En revanche, au Tadjikistan ou en Afghanistan, une femme qui quitte le domicile familial sans la permission du mari peut rarement y retourner en toute sécurité.

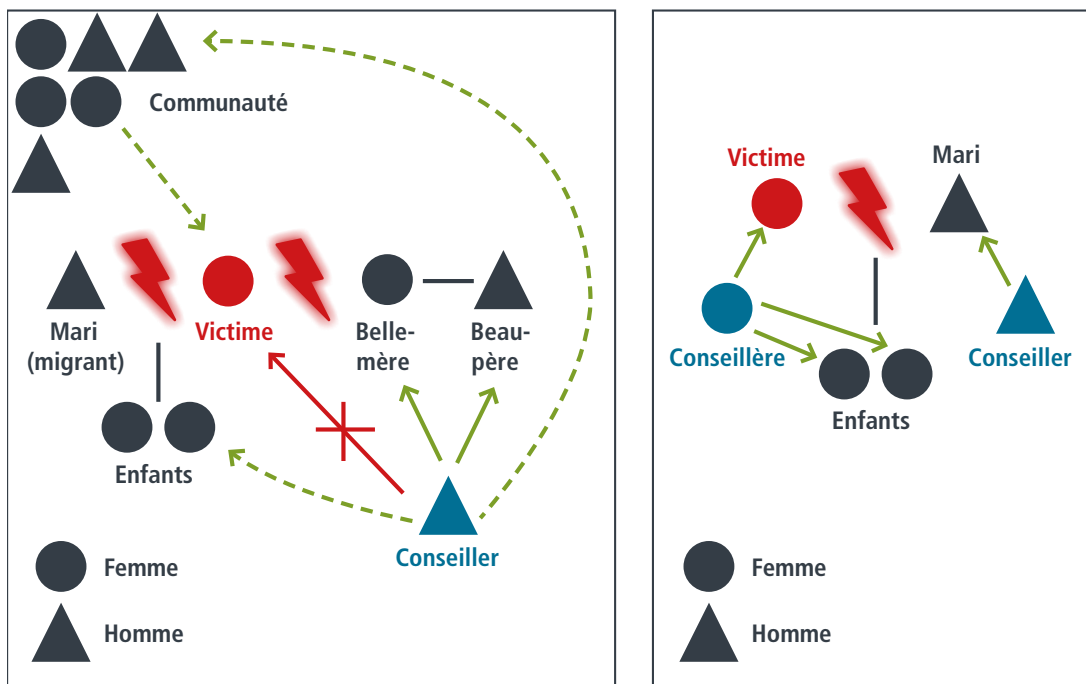
Médiation familiale et travail avec des couples

Lorsqu'un séjour en foyer n'est pas envisageable, la médiation familiale et les conseils de famille peuvent contribuer à améliorer la communication et la compréhension entre les membres de la famille. Ils peuvent même déboucher sur des accords de protection écrits, les responsabilités étant alors réparties entre plusieurs membres de la famille. Autre piste possible, aider une survivante à resserrer ou à renouer les liens avec sa propre famille afin qu'elle puisse s'y réfugier provisoirement. Le retour de leur fille étant souvent synonyme de honte et de fardeau financier, il arrive que les parents s'y montrent réticents. Un travail de sensibilisation auprès d'eux peut alors s'avérer utile, comme cela a été fait au Rwanda, où des groupes de parole pour

Consultation de couple dans la région des Grands Lacs



Figure 3. L'approche systémique : travail avec la famille et la communauté



Les schémas ci-dessus présentent deux situations familiales différentes. Dans le premier, l'homme avait dû migrer pour chercher du travail et la victime, qui avait une relation difficile avec sa belle-famille, craignait qu'une interaction directe avec le conseiller ne jette de l'huile sur le feu. Le conseiller s'est donc d'abord concentré sur la belle-famille et a établi une relation avec elle, ce qui, par ricochet, a permis d'améliorer les rapports entre les parents et leur belle-fille. Il a ensuite pu travailler avec tous les membres de la famille et traiter directement les conflits les opposant. Dans le second schéma, c'est un couple avec enfants qui rencontre des problèmes ; une conseillère s'occupe d'abord des enfants, tandis qu'un conseiller travaille avec l'homme afin d'améliorer la communication dans la famille.

parents ont été organisés au sujet des grossesses hors mariage d'adolescentes.

Mais pour que la médiation familiale ou les conseils de famille puissent offrir un réel soutien à la survivante, il faut disposer de systèmes efficaces de suivi et de contrôle. Or, dans de nombreux pays, ces systèmes sont difficiles à mettre en place en raison des grandes distances et du manque de personnel et de ressources. Compte tenu des difficultés que risque de poser le suivi, il est particulièrement important de contextualiser le support psychosocial dispensé aux réfugiés, aux personnes rapatriées et aux travailleurs migrants. Ces personnes sont souvent poussées à partir pour des motifs de sécurité, personnels ou économiques, ou à la suite de déplacements forcés décidés par les instances gouvernementales.

Les interventions en Bosnie-et-Herzégovine offrent un bon exemple de suivi structuré. Dans ce cas, un contrat conclu entre l'organisation et l'individu au début de la prise en charge définit les objectifs, le délai et le mode de suivi et d'évaluation.

Le travail avec des couples peut se révéler efficace, non seulement pour aider les individus concernés, mais pour qu'ils servent ensuite de modèles susceptibles de diffuser le message plus largement dans la communauté (voir encadré 5).

Qu'ils soient victimes directes ou indirectes ou encore témoins, les enfants constituent un groupe particulièrement vulnérable tant le traumatisme subi les expose à des troubles du développement et de l'apprentissage. En Bolivie et en Bosnie-et-Herzégovine, les foyers pour femmes prêtent assistance aux mères ayant des en-

Encadré 5. Travail avec des couples au Burundi

Au Burundi, l'organisation Seruka travaille avec des couples ayant vécu des violences physiques régulières. Sur les 50 couples pris en charge, 15 ont mis un terme à leur thérapie car leur relation s'est améliorée. Les autres la poursuivent, et c'est un processus de longue haleine. Ceux qui en sont sortis sont devenus des modèles pour leurs voisins. Et si leur relation s'est améliorée, cela aussi été le cas de leur situation économique car ils ont commencé à travailler de manière complémentaire. Au début, Seruka, qui ne travaillait qu'avec quelques couples, n'a pas constaté de réelle amélioration, mais au bout de cinq ans, d'autres couples sont devenus des modèles de changement et leur expérience fait des émules.

Au Népal, un nouveau programme cible les couples et leur cercle familial, en particulier les maris d'activistes luttant contre la VSBG. Il s'agit de renforcer le soutien reçu par ces dernières au sein de leur foyer grâce à une meilleure compréhension entre mari et femme et de faciliter le travail des activistes auprès de la communauté. En l'espèce, les maris peuvent prendre le relai lorsqu'un homme est mieux placé pour parler à un autre homme.

Source : atelier de capitalisation

Encadré 6. Travail avec des enfants au Liban

Au chapitre des bonnes pratiques, le partenaire Terre des Hommes indique faire appel à des travailleurs sociaux qualifiés pour la protection des enfants et la VSBG. Ses animateurs travaillent surtout avec des enfants, mais invitent aussi les parents à se joindre aux activités, ce qui permet de resserrer les liens qui unissent ces derniers à leurs enfants et de les sensibiliser à leur protection. Les animateurs discutent avec les parents des progrès de leurs enfants. En plus des parents et des autres chargés d'éducation, les voisins et les proches sont conviés aux séances de sensibilisation. Les mobilisateurs communautaires sont formés au travail de sensibilisation, puis ce sont eux qui informent leurs pairs, amis et proches sur les divers thèmes, dont la VSBG. Terre des Hommes a en outre collaboré avec des institutions religieuses pour préparer sa brochure « Child Protection in Islam », qui reprend des versets du Coran et d'autres enseignements prônant la protection de l'enfance (notamment vis-à-vis du travail des enfants et des mariages précoces).

Source : documentation de projet et Sascha Müller, pers. comm.

fants en bas âge et, dans certains cas, offrent une aide sur mesure aux enfants eux-mêmes. Certaines fillettes et adolescentes nécessitent également une attention spécifique. Or, les projets les considèrent souvent soit comme des enfants, soit comme des jeunes femmes, et traitent leurs besoins en conséquence. Si à ce jour, peu de projets soutenus par la DDC ont été centrés sur les besoins des enfants, une initiative menée au Liban mérite d'être relevée (voir encadré 6).

Encadré 7. Groupes de soutien locaux au Tadjikistan

On attend généralement peu de résultats des groupes locaux qui se créent pour lutter contre la VSBG. Mais au Tadjikistan, une équipe d'évaluation externe a été fortement impressionnée par l'un d'eux. Ce groupe est composé à parts égales d'hommes et de femmes enthousiastes, motivés et animés par la volonté d'agir et de s'approprier les mesures préventives et réactives en matière de violence domestique. Les organes chargés de l'application de la loi, les leaders religieux et les autorités locales sont étroitement associés au processus. A noter encore que le groupe est autogéré et ne reçoit qu'un modeste soutien technique d'ONG partenaires, mais aucun soutien financier.

Source : document d'évaluation de projet externe, Tadjikistan.

Encadré 8. Les défis liés à la pérennisation financière en Bosnie-et-Herzégovine

SAFENET, l'association qui chapeaute les dix maisons d'accueil réparties dans le pays, a mis sur pied deux hotlines (l'une en République Srpska et l'autre dans la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine). Elle dispense un soutien professionnel et mène des actions de lobbying en faveur de la protection des victimes dans le pays. La législation en vigueur dans les deux entités³ stipule que 70 % des fonds nécessaires à ces refuges proviennent du budget général de l'entité concernée, les 30 % restants étant financés par les municipalités et/ou les cantons. Au sein de la Fédération, toutefois, un an après l'adoption de la loi, le ministère du Travail social n'a toujours pas défini la procédure budgétaire et financière. En République Srpska, la loi est contournée : les victimes ne sont pas placées dans les maisons d'accueil afin d'éviter les coûts inhérents à leur protection et à leur prise en charge. Les réformes dans le social et la santé sont bloquées par des contraintes budgétaires, ce qui assèche toutes les sources de financement, réduit considérablement les activités et menace les résultats obtenus précédemment.

Source : Vive Zene, documentation de projet.



Activités psychosociales destinées aux enfants de femmes exposées à la VSBG au Sud-Liban

Des visites dans les communautés et les familles sont souvent cruciales car il est peu probable que les femmes et les filles aillent chercher de l'aide dans des centres éloignés, du fait de leur liberté de mouvement restreinte, des normes culturelles qui les incitent à se taire et, plus généralement, de la honte et de la peur qui les retiennent d'appeler à l'aide. La volonté, de la part du personnel, de nouer des relations de confiance et de prêter une oreille attentive à ce qu'ont à dire tous les membres de la famille est extrêmement précieuse et contribue à hâter le processus de guérison et le changement de comportement des personnes concernées. Afin de favoriser le respect et l'acceptation, il est par ailleurs essentiel de tenir compte des hiérarchies et origines sociales (appartenance ethnique, caste, langue maternelle, âge) au moment de choisir la personne qui délivrera conseils et soutien. Pour répondre à ces sensibilités, les services de soutien doivent appliquer une politique de recrutement suffisamment diversifiée.

Concernant la mise en place de réseaux contre la violence (cf. point 3.5), il convient de noter que les communautés ou groupes de soutien locaux peuvent représenter un point d'entrée important pour aiguiller vers les services compétents.

3.3. Qui délivre les services de soutien ? Le rôle des gouvernements et de la société civile

Le rôle assumé par l'État et sa capacité à prendre en charge les victimes de VSBG et à défendre les droits des femmes est d'une importance capitale. Il est fréquent que des projets de la DDC aident des ONG à créer ou à étoffer des services spécialisés, principalement dans le soutien psychosocial, l'assistance juridique, les foyers ou les cellules de crise. En phase de conflit ou d'après-conflit, c'est parfois le seul moyen d'atteindre les victimes de VSBG. Néanmoins, dans une optique de pérennisation, les rôles et la répartition des responsabilités entre l'État et les ONG/OSC doivent être régulièrement négociés. Les ONG dépendent souvent de financements externes, et ceux-ci sont inévitablement plus faciles à obtenir en phase de conflit ou d'après-conflit que lorsqu'un État est en transition vers une gouvernance et une édification de long terme (comme le montre l'exemple de la Bosnie-et-Herzégovine). Il est largement admis que les gouvernements doivent si possible être encouragés à assumer des responsabilités croissantes dans la fourniture de services, même si la présence des ONG reste généralement utile. Le travail avec les autorités officielles, dans un processus tant descendant

Encadré 9. Les défis inhérents à la coordination au Liban

Au Liban, la DDC a soutenu la création d'un consortium d'ONG (9 ONG et 18 partenaires locaux) appelé à coordonner les services entre différents acteurs luttant contre la VSBG. A cette occasion, une gestion partagée des données et un mécanisme d'aiguillage pour les employées de maison issues de la migration ont été mis en place. Le consortium s'est heurté à des défis de taille qui ont pesé sur son efficacité. Citons, pêle-mêle, le manque de confiance et de coordination ainsi que les accords insatisfaisants entre les partenaires, les informations lacunaires sur les femmes concernées (et leur localisation) au Liban et sur la manière de les atteindre, et une définition trop floue des compétences relatives aux stratégies et à la prise de décisions.

Le consortium peut toutefois se targuer d'avoir ouvert – conjointement avec des partenaires locaux (État et OSC) – cinq des six centres pour femmes initialement prévus afin de fournir directement des services aux victimes de la VSBG et aux femmes exposées à ce risque. Ces centres ont répondu à l'afflux de réfugiées et d'employées de maison issues de la migration et leur ont fourni assistance juridique, couverture sociale, soutien psychologique et formation professionnelle. Ils ont également créé dans leurs locaux un espace de sécurité pour les femmes. Celui de Saïda était considéré comme un modèle en matière d'aide aux réfugiées aux employées de maison issues de la migration, dans la lutte contre la VSBG. Cependant, l'aide limitée des bailleurs de fonds l'ont mis dans une situation précaire, avant même la fin du projet.

Source : documentation de projet et évaluation

Encadré 10. Equipes multidisciplinaires locales en Mongolie

En Mongolie, des équipes multidisciplinaires locales composées de travailleurs sociaux, de gouverneurs, de médecins, de policiers, d'avocats, d'enseignants et de membres de la communauté traitent des cas de VSBG, notamment la planification des services, l'offre de soutien et l'aiguillage. Bien qu'opérationnelles, ces équipes ont du mal à se financer, et, du fait leur connaissance lacunaire de la VSBG, la qualité de leurs services laisse à désirer. Il peut en résulter une culpabilisation des victimes, une violation de la confidentialité, une analyse faussée de la situation, une mauvaise planification des services et un suivi inadapté.

Source : Mongolie, atelier de consultation local

Encadré 11. Services provinciaux au Burundi

L'ONG Nturingaho collabore étroitement avec les autorités nationales et les centres familiaux et communautaires gérés par l'État afin de coordonner les soins médicaux, l'assistance juridique et psychosociale et la gestion d'un foyer d'accueil à Bujumbura. Dans d'autres provinces, l'association dispose d'antennes : des responsables communautaires prodiguent des conseils avec le concours d'institutions publiques et privées, telles que des hôpitaux, des services de police, des centres familiaux et communautaires, des tribunaux etc. Les survivant(e)s sont accompagné(e)s par les responsables communautaires, mais peuvent compter sur la bonne intelligence qui unit tous les partenaires concernés. De fait, il incombe à l'hôpital d'établir le certificat médical à l'intention de la police, à la police et aux tribunaux d'arrêter et de poursuivre les agresseurs, et aux centres sociaux d'aider les survivant(e)s à réintégrer leur famille. L'une des principales contraintes auxquelles sont soumises les antennes tient à la difficulté de couvrir tous les secteurs, en raison des distances à parcourir.

Des réunions d'échange avec d'autres associations, des groupes religieux, des écoles, des administrations et des hôpitaux, ainsi qu'avec des ministères et des centres sociaux, sont organisées afin sensibiliser ces acteurs et de promouvoir la coopération.

Source : documentation du programme mené dans la région des Grands Lacs

qu'ascendant, s'est avéré efficace pour renforcer les liens avec les pouvoirs publics aux niveaux national et municipal (en Bolivie et au Tadjikistan, par exemple).

Le développement des structures publiques et la formation du personnel doivent aller de pair avec la mise en place de systèmes d'aiguillage solides et fiables vers les divers prestataires de services. A cet effet, des réformes législatives (voir point 6.3) sont souvent nécessaires, et elles peuvent inclure des mécanismes régissant la fourniture de services par des acteurs non gouvernementaux. Ainsi, en Bolivie, la loi interdit aux municipalités de sous-traiter certains services, mais des ONG les aident à étoffer leurs capacités afin qu'elles puissent fournir des services de qualité. Une division aussi stricte des compétences comporte toutefois le risque de restreindre le champ d'action d'ONG qui, au fil des ans, ont acquis une précieuse expérience.

3.4. Coordination, systèmes d'aiguillage ou guichet unique

Une approche holistique et multidisciplinaire de la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre nécessite des mécanismes de coordination efficaces entre les prestataires de services, les systèmes de gestion des dossiers et les systèmes d'aiguillage. Leur mise en place se heurte toutefois à d'immenses difficultés dans les régions affectées par des conflits ou dans les États fragiles. Au Liban, de sérieux efforts ont été déployés afin de coordonner l'aiguillage en ce qui concerne la protection et les cas de VSBG (voir encadré 9), même si ces interventions représentent plus une réponse provisoire qu'une stratégie de long terme. En toute logique, la coordination et l'aiguillage sont plus faciles dans des contextes plus stables.

Le modèle du guichet unique réunissant tous les services sous un même toit, y compris un foyer d'accueil d'ur-

gence selon les cas, constitue une option intéressante. L'idée sous-jacente est que le service aille au-devant des survivantes et les dispense ainsi de naviguer dans les méandres de la bureaucratie lorsqu'elles cherchent du soutien. Cette formule est jugée très efficace au Rwanda, par exemple (voir encadré 12). Les normes culturelles doivent néanmoins faire l'objet d'une mûre

Encadré 12. Guichet unique ISANGE géré par la police au Rwanda

Ce guichet unique destiné aux survivant(e)s de la violence à l'encontre des enfants, de la violence domestique et de la violence basée sur le genre a été ouvert en 2009 au sein de l'hôpital de la police Kacyiru, à Kigali. ISANGE (« soyez les bienvenus » en kinyarwanda) est le fruit d'un partenariat entre les services de santé de la police nationale du Rwanda et les Nations Unies. Il s'agit du premier centre intégré à avoir vu le jour dans le pays. Il offre un large éventail de services, tels qu'une protection contre de nouveaux actes de violences, des enquêtes criminelles, des examens médicaux, des renvois devant les tribunaux et une prise en charge des traumatismes physiques et psychologiques. Le rayon de couverture de ces services intégrés est appelé à s'étendre car le ministère de la Santé s'est engagé à fournir des locaux dans tous les hôpitaux publics pour permettre à la police de suivre les affaires de violence basée sur le genre. Cette mesure va par ailleurs dans le sens d'un arrêté ministériel qui prévoit que les survivant(e)s de viol doivent être examiné(e)s dans les 72 heures suivant l'agression. Fin 2015, sur les 30 hôpitaux de district que compte le pays, 23 avaient mis des bureaux intégrés à la disposition de la police.

Source : Ursula Salesse, pers. comm.

Encadré 13. Réseaux contre la violence dans la région des Grands Lacs

L'expérience a montré l'intérêt qu'il y avait à s'appuyer sur des réseaux déjà en place (tels que les groupes de femmes ou les groupes de prière). Il n'est pas utile de créer de toutes pièces de nouveaux groupes dédiés à la VSBG. Au contraire, lancer une discussion sur la VSBG dans des groupes existants renforce la diffusion du message et permet d'élargir le cercle des membres. Avec le temps, de nouvelles thématiques peuvent être abordées dans le cadre des mêmes groupes et réseaux.

Source : Atelier de consultation mené dans la région des Grands Lacs

réflexion et être prises en compte dans l'organisation des guichets uniques (et des foyers). Le recours à ces structures peut en effet exposer les femmes à une forte stigmatisation (en Afghanistan notamment, où elles ne font pas partie des activités financées par la DDC). Plus généralement, la création et la gestion de ces structures sont coûteuses et demandent un engagement financier de long terme. Elles sont par ailleurs inadaptées lorsque les distances à parcourir sont longues et les infrastructures de transport insuffisantes, ou en cas de défiance vis-à-vis des services publics. Le guichet unique est un modèle utilisé plutôt dans les pays dotés de structures institutionnelles qui fonctionnent au moins en partie, comme le Rwanda ou la Bolivie.

Les systèmes d'aiguillage et les guichets uniques doivent reposer sur des bases négociées d'enregistrement, de confidentialité et de partage d'informations, sur des protocoles relatifs à la qualité des soins, aux standards, à la santé et à la sécurité et sur un suivi assuré par une autorité externe (afin de prévenir les abus). En cas de doutes quant à la politique de confidentialité ou à des abus de pouvoir de la part d'un organisme, toute transmission d'information concernant des survivant(e)s doit se faire avec la plus grande vigilance. Dès lors que toutes les institutions et le personnel ont été formés à l'approche psychosociale, il est plus facile de tirer parti de synergies, de collaborations, de convergences et d'objectifs communs.

« Les professionnels des institutions sont convaincus que leur discipline est la plus pertinente et ont du mal à comprendre l'intérêt d'une approche multidisciplinaire. A Tuzla [Bosnie-et-Herzégovine], une fois que ce verrou a sauté, chacun a réalisé que la collaboration signifiait un partage, et donc une réduction, de la charge de travail. »

Source : atelier de capitalisation



Réseau Sacaba, Bolivie

3.5. Réseaux contre la violence

Les réseaux contre la violence se sont révélés extrêmement efficaces pour réunir des institutions publiques (police, services juridiques et de santé), des OCS et des communautés autour de l'élaboration de solutions conjointes, le tout accompagné par des processus de changements institutionnels et/ou par le recours à la loi pour combattre la VSBG. La composition de ces réseaux varie selon la situation du pays, mais la meilleure formule consiste généralement à sélectionner un large éventail de partenaires publics (locaux, régionaux), d'organisations de la société civile, de responsables communautaires, de citoyens engagés de tous âges

Encadré 14. Réseaux contre la violence en Bolivie

En Bolivie, on dénombre 117 réseaux contre la violence au niveau municipal, dont 60 soutenus par la DDC. Ces réseaux sont composés par des institutions publiques locales (SLIM ou servicios legales municipales, DNA ou Defensoría de la Niñez y Adolescencia, centres de soins, écoles, ministère public et tribunaux), des groupes de la société civile (comités de quartiers, défenseurs des droits humains, promoteurs communautaires, autorités autochtones, comités de surveillance) et des organisations du secteur privé (médias locaux, associations professionnelles, commerçants, travailleurs des transports, syndicats etc.). L'accent est placé sur l'amélioration de la prise en charge publique – en particulier les SLIM – et surtout sur la prévention de la violence dans la communauté. Les réseaux jouent un rôle important en favorisant une réponse coordonnée à la VSBG, avec un solide appui des services publics.

Source : atelier de capitalisation

et de médias. Il est en outre plus judicieux de s'appuyer sur des réseaux existants que d'en bâtir de nouveaux. Les réseaux tirent leur force de la motivation de leurs membres (expérience personnelle, directe ou indirecte) et de la définition d'une stratégie de changement claire. Les interventions réalisées dans le cadre des projets peuvent alors se focaliser sur la facilitation de la communication et du dialogue, en proposant des ateliers ou des espaces de sécurité.

L'existence d'une législation et d'une volonté politique solides sont un autre facteur propice aux réseaux locaux contre la violence. Au Rwanda, les organisations de la société civile contribuent énormément à sensibiliser les administrations locales à la problématique de la VSBG. En Bolivie, les récentes avancées législatives en matière de violence basée sur le genre ont donné une impulsion supplémentaire aux réseaux contre la violence.

L'identification des complémentarités inhérentes au travail en réseau aide à réduire l'esprit de compétition et à se concentrer sur les compétences clés de chacun dans la perspective d'une collaboration efficace. Sans cela, la compétition entre les membres du réseau peut conduire à une dilution des efforts. Autres écueils possibles, des frictions au sujet des convictions politiques ou de la mission de base, ou encore un manque d'empressement à harmoniser les approches et les objectifs. Par conséquent, l'un des principaux rôles d'un

projet est de promouvoir un processus de concertation sur les objectifs du réseau ou d'aider à les reformuler de manière constructive et consensuelle.

3.6. Former et épauler le personnel

Comme mentionné plus haut, les projets donnent presque toujours lieu, par la force des choses, à des investissements conséquents dans le développement des compétences en matière d'approche psychosociale. Ce développement des compétences concerne principalement le personnel des organisations partenaires (ONG), mais aussi celui des institutions publiques. Cependant, du fait de la forte rotation des effectifs, les personnes formées sont souvent indisponibles pour mettre en pratique les compétences acquises. Ce problème a été pris en compte dans la législation de certains des pays où opère la DDC, et des mesures ont été prises pour limiter les transferts d'agents publics formés. En Bolivie, une récente loi reconnaît ainsi l'importance de la continuité du personnel dans la lutte contre la VSBG et impose aux policiers municipaux de rester en poste au moins trois ans. Dans le canton de Tuzla, en Bosnie-et-Herzégovine, les policiers spécialisés dans la VSBG sont soumis à des exigences similaires.

S'agissant des ONG, les mouvements de personnel s'expliquent souvent par une faible rémunération, les collaborateurs formés saisissant cette chance pour brigner

Deux travailleuses psychosociales communautaires lors d'une formation à Mbazi, au Rwanda



Encadré 15. Soutien au personnel

Les dispositifs visant à renforcer la résilience du personnel incluent l'intervision avec des collègues, les séminaires, un mécanisme clair de supervision à plusieurs niveaux, un soutien par téléphone ou par Skype si les rencontres face-à-face sont impossibles et des activités collectives favorisant l'évacuation du stress, comme des sorties au restaurant, de la danse ou du sport (selon les goûts et les normes culturelles). Au Burundi, les membres du personnel se réunissent tous les matins pour discuter des cas les plus difficiles et partager leurs préoccupations. Une grande importance est attachée au travail d'équipe (partage des expériences et soutien mutuel).

Source : atelier de capitalisation

un emploi mieux payé. Il faut donc imaginer une stratégie pour fidéliser le personnel une fois qu'il a été formé (voir encadré 15).

Idéalement, tous les pays devraient disposer d'un cursus de formation professionnelle dans le secteur psychosocial et tenir un registre des personnes formées, notamment comme référence en cas d'urgence / de conflit. Mais la réalité en est loin. Jusqu'ici, la DDC ne s'est pas employée, dans le cadre de ses projets, à bâtir des partenariats avec des hautes écoles afin d'améliorer la qualité des diplômes reconnus dans le domaine psychosocial (travailleurs sociaux ou psychologues). Mais cela pourrait être une piste à creuser.

Quel que soit le contexte, travailler dans le domaine de la VSBG est extrêmement stressant. C'est encore plus

vrai en situation de conflit, lorsque l'insécurité règne ou que les auteurs de violences ou leurs familles sont en mesure de proférer des menaces. Ce facteur, ainsi que les traumatismes et le burn-out, expliquent aussi la rotation élevée des effectifs, au même titre que l'at-trait exercé par des postes moins stressants. Bien souvent, les personnes affectées à la lutte contre la VSBG hésitent à demander de l'aide, estimant que leur rôle consiste à offrir du soutien et non à en recevoir. Ces hommes et ces femmes sont parfois directement ou indirectement victimes de VSBG, et présentent donc une certaine vulnérabilité émotionnelle. Ils hésitent par ailleurs à dénoncer les éventuels cas de harcèlement et d'agression sexuelle dont ils font l'objet, faute de procédure de plainte ou par crainte de perdre leur emploi. Les organisations spécialisées dans la violence sexuelle et basée sur le genre ont un devoir de protection vis-à-vis de leur personnel et de leurs bénéficiaires. Garantir la sécurité du personnel, édicter et appliquer des codes de conduite et s'assurer que les nouvelles recrues n'ont pas d'antécédents de violences sur des enfants ou des femmes sont donc des tâches qui font partie intégrante de la gestion des ressources humaines.

Leçons tirées de l'approche psychosociale

- » Ne cibler que les victimes et les agresseurs est insuffisant ; le processus doit associer tous les acteurs, y compris les victimes indirectes, les témoins, les familles, les communautés et les agresseurs.
- » Les enfants touchés par la VSBG constituent un groupe nécessitant un soutien particulier. Leurs besoins doivent être pris en compte lors de la conception du projet.
- » Une terminologie et des concepts clairs et univoques sont essentiels pour mettre en place des services professionnels.
- » Des investissements à long terme s'imposent pour asseoir les approches psychosociales. Ils doivent être réalisés en concertation avec les services publics, les ONG, les organisations de la société civile, le secteur privé parfois, et les communautés elles-mêmes. La promotion de ces approches requiert aussi des lois et des réglementations appropriées.
- » Une gestion des ressources humaines cohérente vis-à-vis du personnel s'occupant de la VSBG est indispensable pour prévenir le stress et le burn-out et pour limiter la rotation des effectifs.
- » Les réseaux contre la violence peuvent faire le lien entre les institutions publiques (police, système judiciaire et services de santé), les OSC/ONG et les communautés, faciliter l'élaboration de solutions globales et contribuer à une meilleure répartition de la charge de travail induite par la lutte contre la VSBG.
- » Les rôles dévolus à chacun et la répartition des responsabilités entre l'État et les ONG/OSC pour ce qui est de la VSBG varient selon le contexte et ne sont pas figés : ils évoluent avec le temps. Leur réexamen périodique est primordial pour assurer la pérennité des services et des programmes.
- » Un système de gestion des dossiers efficace est un gage de sécurité et de confidentialité et un préalable à un suivi efficace.

4. Travailler auprès d'hommes et d'enfants

« Les hommes ont été incroyablement faciles à approcher, ils étaient intéressés et désireux de participer aux activités au même titre que les femmes ! » Observation faite au Burundi, en lien avec la prise en charge de couples.

Source : atelier de capitalisation

Le chapitre précédent relevait la nécessité de travailler avec les hommes et les garçons, qu'ils soient auteurs de violences, victimes, témoins ou vecteurs de changement. Le présent chapitre passe ce sujet au crible et examine les enjeux propres à la masculinité. Selon le stéréotype prédominant dans la plupart des sociétés, l'homme doit être fort émotionnellement et physiquement ; un comportement violent envers les femmes est parfois même accepté comme faisant partie de l'identité masculine. Il faut également relever que les hommes et les garçons sont vulnérables et qu'une histoire personnelle difficile peut faire le lit d'un comportement violent. Citons, entre autres exemples, le fait d'avoir été un enfant battu, d'avoir dû gagner de l'argent pour faire vivre la famille (travail des enfants notamment), d'avoir été victime ou témoin de tortures en phase de conflit, d'avoir commis des violences en tant qu'enfant soldat ou de devoir se réinsérer dans la vie civile dans le cadre d'un processus de désarmement et de démobilisation. Ces circonstances n'excusent pas un comportement violent, mais doivent en général faire l'objet d'un travail accompagné par un conseil psychosocial. Enfin, les hommes et les garçons peuvent tout simplement être eux-mêmes victimes de violence sexuelle et basée sur le genre.

4.1. Dissocier la violence de l'identité masculine

Les interventions et activités menées dans le cadre de projets soutenus par la DDC et visant à faire évoluer les relations entre les sexes vers l'égalité sont globalement qualifiées d'éducatives ou préventives. Ce travail en faveur de l'égalité prend également la forme d'interventions directes auprès des auteurs de violences et s'emploie à limiter le risque de récurrence (notamment en Mongolie, en Bolivie, au Liban, dans les Balkans occidentaux et dans la région des Grands Lacs). Il passe également par le recrutement d'hommes et de garçons pour

Encadré 16. Travail sur les stéréotypes de virilité en Mongolie

En Mongolie, les programmes éducatifs du réseau national MONFEMNET ciblent un large public masculin et visent à atteindre une masse critique d'hommes et de garçons conscients de la violence et des stéréotypes d'hégémonie masculine et aptes à provoquer un changement de comportement autour d'eux. La formation a pour priorité de faire évoluer ces stéréotypes de virilité vers l'égalité entre les sexes. Elle est complétée par un réseau de défense des droits des femmes et par le développement des compétences des ONG afin de mobiliser les communautés autour de la prévention de la VSBG. Ces actions font boule de neige en provoquant une prise de conscience dans divers compartiments de la société et au sein des gouvernements locaux (districts), chez les travailleurs sociaux, les enseignants et les jeunes et dans les écoles qualifiées de « sûres » et soutenues par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la DDC.

Source : Mongolie, questionnaire rempli par MONFEMNET

Encadré 17. Travail sur les stéréotypes de virilité en Albanie

En Albanie, les hommes usent couramment de la violence dans leurs interactions sociales, ils ne voient parfois pas d'autre moyen d'expression. Il est donc important de leur offrir des alternatives. Les questions de genre, la violence et la résolution pacifique des conflits sont des sujets abordés dans les écoles, dans le cadre d'ateliers interactifs animés par des ONG spécialisées et prenant la forme de modules intégrés au programme scolaire. Filles et garçons travaillent ensemble sur ces sujets, et un certain nombre d'élèves par classe sont formés pour servir de négociateurs lors de conflits survenant à l'école. En cas d'actes de violence à l'école, les négociateurs entrent en scène et les écoliers sont encouragés à mettre en pratique les approches qu'ils ont apprises en théorie. Ces situations concrètes sont suivies de près par l'ONG concernée, mais aussi par les enseignants, qui sont préparés à cette tâche.

Source : Woman to Woman Albania, atelier de capitalisation

en faire des alliés dans la lutte contre la violence basée sur le genre. Les hommes au passé violent qui décident d'abandonner ce comportement peuvent en effet devenir de précieux avocats du changement.

A l'échelle internationale, la DDC entretient des contacts réguliers avec des organisations se consacrant à l'équité entre les sexes, aux hommes et à la masculinité⁴. Les outils et méthodologies appliqués au travail sur la per-



Prise en charge des agresseurs en Albanie

ception de la masculinité au niveau communautaire sont toutefois extrêmement nouveaux. IAMANEH fait figure de pionnier en la matière, notamment via son programme dans les Balkans occidentaux. Ce partenaire institutionnel de la DDC a acquis un savoir-faire spécifique dans le travail en faveur de l'égalité entre les sexes auprès des hommes, des garçons et des auteurs de violences. Le nouveau projet prévu en Mongolie sera également un exemple intéressant à cet égard, car il sera réalisé en partenariat avec l'ONG MONFEMNET, qui a conçu sa méthodologie et son matériel de formation en s'inspirant du programme Sasa (un mot issu du kiswahili) and Good Schools élaboré par l'ONG ougandaise Raising Voices.

Il ne faut pas non plus négliger les coups de frein que pourraient subir les projets si les hommes y voyaient une remise en cause de leur pouvoir et de leur autorité. Des approches inclusives « Do no Harm »⁵ peuvent se révéler nécessaires pour éviter de conforter les stéréotypes de virilité à cet égard.

4.2. Hommes et garçons en tant qu'agresseurs

Dans le contexte de la violence domestique ou conjugale, certains projets soutenus par la DDC s'adressent directement aux agresseurs masculins. Peu de travaux ciblent en revanche les auteurs de violences sexuelles qui ne connaissent pas leur victime (sur fond de conflit ou dans des contextes de fragilité ou de développement). Le travail accompli en Bosnie-et-Herzégovine auprès d'hommes et de garçons sur l'impact de la guerre, de la torture et des violences après-guerre (pillages, viols, harcèlement, visions d'atrocités, en-

lèvements) fait figure d'exception. La consommation d'alcool et de drogue, l'absence de perspectives et de sens à la vie et le sentiment d'impuissance et de rupture intérieure ont souvent été identifiés comme des déclencheurs de comportements violents. Le principal point d'entrée reste toutefois la violence domestique ; le comportement passé peut alors remonter à la surface en cours de traitement.

Convaincre les agresseurs masculins de se faire suivre n'est pas chose aisée. Ils ressentent de la honte et ont du mal à parler d'eux, sans compter que les normes culturelles et les valeurs viriles ne les incitent pas à chercher de l'aide. Le centre pour hommes géré par l'ONG locale Buducnost, en Bosnie-et-Herzégovine, donne un bon exemple de mesures prises pour aller au-devant des hommes violents. En plus de cibler directement les hommes violents via un conseil axé spécifiquement sur les auteurs de violences, il se veut un point d'entrée informel pour les hommes (jeunes pour la plupart) en proposant un cybercafé, un coin où lire les journaux, des ateliers pédagogiques sur les relations hommes/femmes et la violence, des groupes d'entraide et des cercles d'étude axés sur l'éducation et le travail créatif. Il dispense aussi des conseils dans les domaines social, juridique et psychologique pour les hommes cherchant à résoudre des problèmes personnels. Ces offres « généralistes » permettent souvent de déboucher sur du conseil spécifiquement destiné aux auteurs de violences, une fois qu'une relation de confiance a été établie avec les conseillers. Le centre a par ailleurs observé que, dans les cas de violences domestiques, les hommes étaient plus enclins à accepter un traitement s'ils étaient contactés dans les 24 à 48 heures suivant le départ de leur femme du domicile conjugal (voir encadré 18). Cette période est

Encadré 18. Le centre pour hommes en République Srpska, Bosnie-et-Herzégovine

En Bosnie-et-Herzégovine, la loi relative à la violence domestique prévoit l'obligation pour les agresseurs masculins de se soumettre à un traitement psychosocial, mais comme elle n'a pas encore été ratifiée, ce traitement se fait sur la base du volontariat. Le centre pour hommes de Buducnost prend en charge les partenaires violents de femmes ayant trouvé refuge dans des maisons d'accueil. Le traitement – étalé sur 16 séances – fait appel aux thérapies comportementales et cognitives. Très structuré, il démarre par une évaluation individuelle et se poursuit par une phase de groupe. Il s'attache, en substance, à analyser les épisodes violents, à amener l'individu à assumer la responsabilité de son comportement violent, à travailler sur sa mentalité et ses valeurs vis-à-vis des questions de genre et à lui enseigner d'autres moyens d'évacuer son agressivité et sa frustration. Durant les quatre séances individuelles qui constituent la phase préparatoire, les conseillers du centre communiquent également avec l'épouse de l'individu par le biais et avec le soutien des structures de protection et incluent celle-ci dans le processus de suivi. Puis, l'homme signe un contrat par lequel il s'engage à participer aux séances de groupe. A l'issue du traitement, un suivi rigoureux est jugé primordial pour garantir la pérennité du changement après le retour à la « vie normale ». Malgré les précautions qui s'imposent du fait du peu de recul quant au projet et de l'absence de données sur le long terme, on retiendra que la plupart des hommes qui ont suivi le traitement n'ont pas replongé dans la violence et que leurs partenaires ne sont pas retournées dans des centres d'accueil.

Source : atelier de capitalisation

considérée comme une « fenêtre de tir » critique pour toucher ces hommes, et des constatations similaires ont été faites dans d'autres pays.

Un autre moyen d'aiguiller les auteurs de violences vers un traitement psychologique consiste à le rendre obligatoire en légiférant. Cette mesure comporte des avantages et des inconvénients. En Bosnie-et-Herzégovine, nul ne conteste l'intérêt d'une obligation légale, mais le conseil ne porte ses fruits que si les hommes le sollicitent de leur plein gré. Une autre difficulté consiste à disposer d'effectifs suffisants formés à la prise en charge d'auteurs de violences, en particulier des hommes. Les formations spécialisées pour conseil-

Prise en charge des agresseurs en Albanie



Formation de conseillers pour la prise en charge des auteurs de violences en Albanie

lers masculins doivent inclure un travail personnel sur l'évolution vers l'égalité des sexes et une réflexion sur leur propre manière de gérer les crises. Attendre de femmes qualifiées qu'elles travaillent à la fois avec des survivantes de violence sexuelle et basée sur le genre et avec leurs agresseurs est loin d'être idéal tant il leur est difficile de rester neutres et/ou d'être perçues comme telles par les deux parties.

4.3. Hommes et garçons en tant que victimes

« L'homme est le chef de la famille, une personne de respect, de pouvoir et d'influence, et il perd ces attributs s'il admet être une victime. » Participant(e) à l'atelier de consultation mené au Rwanda

On compte bien plus de femmes et de filles que d'hommes et de garçons parmi les bénéficiaires des interventions en matière de VSBG. Les hommes et les garçons qui le demandent reçoivent un soutien médical, psychologique et juridique. Ils sont toutefois peu susceptibles d'entreprendre la démarche car il leur

est difficile d'admettre avoir subi un comportement violent et de supporter la honte associée au statut de victimes de VSBG. A l'avenir, les projets devraient se pencher davantage sur la manière d'appréhender les besoins propres aux hommes et aux garçons en tant que victimes et de les inciter à rompre le silence.

Aucun projet de la DDC ne traite expressément des VSBG commises par des hommes sur des hommes, bien que les homosexuels et les transgenres soient reconnus comme des groupes particulièrement vulnérables. Les interventions en la matière demandent d'extrêmes précautions dans les pays – et ils sont nombreux – où cette orientation sexuelle ou ces pratiques sont jugées contraire à la loi.

Leçons tirées du travail avec les hommes et les garçons

- » La mise en place de services destinés aux hommes est un important facteur de succès dans la lutte contre la VSBG. Les hommes violents ont souvent une histoire compliquée et ont parfois été eux-mêmes victimes de violence.
- » Le travail avec des hommes et des garçons auteurs de violences nécessite une approche spécifique, des lieux spécifiques et des thérapeutes masculins spécifiques ayant suivi une formation spécialisée et disposant des compétences et aptitudes requises pour la prise en charge d'hommes violents.
- » Les services de protection et de soutien psychosocial doivent porter une attention particulière aux garçons, qu'ils soient victimes ou témoins de VSBG, pour éviter qu'ils ne deviennent eux-mêmes des agresseurs.
- » Les campagnes nationales de prévention de la VSBG et de remise en question des stéréotypes masculins sont très utiles pour faire évoluer les rapports de force entre les hommes et les femmes. Elles doivent être soigneusement pensées et tenir compte des spécificités culturelles et locales.
- » Les programmes de la DDC doivent développer des approches qui permettent de faire face à la VSBG touchant des individus d'orientation sexuelle différente.

5. Œuvrer à un changement des mentalités vis-à-vis de la VSBG à l'échelle de la société

La violence sexuelle et basée sur le genre n'étant pas toujours reconnue par la société, il est souvent nécessaire d'inclure des actions de sensibilisation dans les interventions en la matière. Utilisées isolément ou conjointement, les campagnes médiatiques / d'information, les approches communautaires, l'éducation des jeunes par des pairs et la mise à contribution des responsables communautaires et religieux permettent d'atteindre un seuil critique en termes d'évolution des normes sociales et des comportements.

5.1. Campagnes d'information

Les campagnes d'information insistent souvent sur le fait que, loin d'être une affaire privée, la VSBG concerne tout le monde et entraîne des conséquences légales. En plus d'informer le public sur les droits conférés par la loi, il est important de lui signaler les services disponibles et les lieux où s'adresser pour obtenir une assistance médicale, juridique ou de toute autre nature. En l'absence de tels services, ces campagnes ne font que susciter des attentes irréalistes.

Afin de diffuser leurs informations, les projets de la DDC font un usage varié de la radio (pièces radiophoniques brossant un tableau réaliste de la VSBG, entre autres), des documentaires ou spots télévisés, du théâtre de rue, des chansons, des clips vidéo, des affiches, des articles de journaux et des messages textuels. Le choix du média dépend du budget alloué au projet et des spécificités locales (niveau d'alphabétisation des adultes, possession de radios, de téléviseurs et de téléphones portables et qualité de réception de ces appareils). Il peut également être utile de tester une campagne via un projet pilote afin d'observer les réactions avant un déploiement à plus grande échelle. A eux seuls, les posters et les prospectus sont peu efficaces ; ils ne peuvent susciter l'attention et l'intérêt que dans le cadre d'une campagne plus vaste.

Encadré 19. Choix des canaux de diffusion

Au Tadjikistan, les affiches d'information sur la VSBG n'ont pas rencontré un grand écho. Les pièces radiophoniques et clips vidéo mettant en scène des situations réalistes ont davantage capté l'attention et favorisé la mémorisation du message.

Dans la région des Grands Lacs, les radios communautaires sont un média très prisé pour relayer les informations. La concurrence est donc rude entre les chaînes et les diffuseurs ; chaque émission doit attirer une forte audience et le choix de la chaîne ne doit rien laisser au hasard, l'un des critères décisifs étant la qualité de réception dans la zone ciblée. (Cela vaut également pour d'autres pays, notamment le Népal.) Le théâtre de rue s'est aussi révélé très efficace et présente l'avantage de permettre la participation des spectateurs et/ou un débat par la suite.

Au Liban, durant les 16 jours d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles, une série de clips vidéo publiés sur Internet et propagés à l'aide des médias sociaux ont contribué à susciter un débat public. L'un d'eux (interprété par des acteurs) montrait un homme âgé prenant la pose avec la fillette qu'il venait d'épouser. Les réactions du public, qui se partageaient entre félicitations et indignation, ont été filmées. Ces images ont alimenté les discussions sur les médias sociaux. Toutefois, l'absence de stratégie claire quant au message à véhiculer a nui à l'efficacité de cette campagne.

Source : atelier de capitalisation

5.2. Efficacité du message

Le message doit à la fois être compréhensible pour la culture locale et inciter le public à remettre en question ce qu'il considère comme normal. Il est important de tenir compte du cœur de cible : hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes, etc. On peut parfois se heurter à des restrictions de couverture médiatique imposées par un État réticent à admettre toute l'ampleur du problème. Le message doit être formulé avec précaution afin d'éviter l'usage de termes ou de phrases sensibles. Au vu du caractère délicat du sujet et des risques de malentendu, il est bon de faire appel à des professionnels locaux de la communication et des médias pour concevoir le matériel de communication. Les messages reposant sur des histoires personnelles – réelles ou réalistes – ont démontré leur efficacité. La mise à contribution de personnalités publiques ou de célébrités (comme en Bosnie-et-Herzégovine) peut également maximiser l'impact du message.

Encadré 20. Un message taillé sur mesure pour le public

En Afghanistan et au Tadjikistan, les termes « genres » et « droits humains » ont tendance à susciter des réactions négatives. Il faut éviter de donner l'impression de véhiculer un message venant de l'extérieur, avec une forte connotation occidentale.

Au Tadjikistan, « Les messages positifs sont mieux perçus que les négatifs. Les images de violence qui se bornent à mettre en accusation les agresseurs provoquent souvent une réaction de défense – les agresseurs ne s'y identifient pas et rejettent le message. » Les messages positifs vantant les mérites de relations conjugales non violentes et d'une « famille saine dans un contexte islamique » ont un meilleur impact.

Au Burundi, le Population Media Centre (PMC) applique la méthode « Sabido » pour la radiodiffusion. Celle-ci implique la présence de trois personnages types : un qui incarne le bon exemple, un qui incarne le mauvais exemple et un troisième, indécis, qui sert à poser des questions et à informer.



Des étudiants universitaires ont arpenté les quartiers les plus peuplés de Duchanbé (Tadjikistan) pour partager des messages positifs avec leurs pairs, des hommes et des femmes de tous âges, et appeler à la tolérance zéro vis-à-vis de la discrimination et de la violence envers les femmes.



Campagnes de sensibilisation au Tadjikistan

5.3. Approches communautaires et travail auprès des jeunes

Les approches communautaires, notamment celles qui s'adressent aux jeunes, peuvent constituer un important levier pour faire évoluer les normes sociales et les comportements par le recours à des ateliers, à des échanges face-à-face, à des événements et à la diffusion de messages dans les médias. Ces interventions doivent tenir compte des effets du conflit sur les familles et les enfants et du mur de silence qui peut se dresser entre les membres d'une famille quand les atrocités sont trop douloureuses à évoquer.

Encadré 21. Travail communautaire face-à-face

Au Rwanda, la mise en œuvre d'une approche communautaire a permis la réinsertion de survivant(e)s de VSBG, une diminution de la violence faite aux femmes et une amélioration de leur statut, des changements au niveau de la santé mentale des groupes vulnérables et des survivant(e)s de VSBG et un soutien clair à leur égard de la part des autorités locales et des responsables communautaires. En Bosnie-et-Herzégovine, les appels à la mobilisation et les efforts de sensibilisation ont porté leurs fruits, comme le montre l'afflux de jeunes et d'hommes désireux de s'attaquer aux racines de la VSBG. A travers le travail accompli par le centre pour hommes et la sensibilisation dans les écoles et dans les clubs de jeunes, les garçons et les hommes ont été incités à assumer la responsabilité de leurs actes.

Source : documentation de projet et rapport d'évaluation

Leçons tirées des mesures de sensibilisation

- » Ne mener des campagnes d'information que lorsque les personnes ayant besoin d'aide peuvent être aiguillées directement vers des services compétents.
- » Evaluer quel est le média le plus efficace au vu du contexte, en tenant compte du niveau d'alphabétisation, des préférences culturelles et du degré d'utilisation et de couverture effective de la télévision, de la radio et des téléphones mobiles.
- » Formuler le message en respectant l'égalité des sexes et les sensibilités culturelles et en s'entourant si possible de professionnels locaux de la communication.
- » S'assurer de la clarté du message adressé au public, si nécessaire à l'aide d'un test à petite échelle.
- » Eviter les posters et les prospectus, sauf dans le cadre d'une campagne plus vaste.

6. Combattre l'impunité : sécurité et accès à la justice

« L'impunité est la principale barrière qui empêche de dénoncer des violences à la police et de traduire leurs auteurs en justice. Le manque de confiance envers le système officiel est énorme : pourquoi dénoncer si l'issue n'est pas garantie ? » Participant(e) à l'atelier de consultation mené au Burundi

« En Bolivie, la violence touche sept femmes sur dix et, dans 84 % des cas, elle se produit à la maison. Les femmes doivent en général retourner vivre avec leur agresseur. Le pourcentage d'affaires portées devant les tribunaux ne dépasse pas 1 %. »
Source : atelier de capitalisation

La sécurité et l'accès à la justice sont essentiels pour la protection, la défense et le renforcement des droits des femmes en matière de VSBG, en particulier dans les pays fragiles et en proie à des conflits. Pour autant, de nombreux projets de la DDC contre la violence sexuelle et basée sur le genre sont menés sur fond de système judiciaire déficient ou corrompu. Et même lorsque des lois protectrices et des systèmes d'accompagnement sont en place, l'accès à la justice tient bien souvent du parcours du combattant. Les obstacles à franchir incluent les normes sociales culpabilisantes pour les victimes, le coût financier et la crainte de représailles envers la survivante, sa famille et ceux qui la soutiennent. Lutter contre la culture de l'impunité, faire en sorte que les agresseurs répondent de leurs actes et garantir la sécurité des survivantes de VSBG qui décident de porter plainte sont des aspects primordiaux des interventions.

« En matière de viol, les poursuites dans le cadre du système officiel prennent en moyenne 24 mois. Pendant ce temps, le plaignant doit supporter tous les frais de justice et doit même nourrir ses agresseurs présumés en prison afin qu'ils ne soient pas relâchés. » Participant(e) à l'atelier de consultation mené au Burundi

Aller devant les tribunaux n'est pas forcément le meilleur moyen d'obtenir justice. De fait, aux yeux des survivantes, la justice ne se définit pas prioritairement en termes de punition de l'agresseur. Leurs attentes dans ce domaine sont diverses, et parfois contradictoires. Si l'idée est tentante d'intenter des poursuites et d'obtenir une réparation pour un viol, une grossesse et un enfant à nourrir, elles sont également demandeuses de sécurité, de protection et d'anonymat et craignent d'être humiliées et stigmatisées. Dans tous les cas, les survivantes ont besoin de tourner la page psychologiquement afin de se reconstruire et de se réinsérer autant que possible dans leur famille et leur communauté. Selon les contextes, les systèmes judiciaires informels sont parfois un mécanisme plus adapté et moins stressant que les tribunaux pour obtenir justice.

6.1. Protection : le rôle de la police et des forces armées

Dans bien des pays, la police a mauvaise réputation et ne prend pas au sérieux la VSBG. En Afghanistan, par exemple, il est de notoriété publique que des membres de la police abusent des femmes et des filles venant chercher de l'aide et rejettent la faute sur les victimes, allant même jusqu'à les accuser d'adultère (qui est passible de la peine de mort). Dans la mesure du possible, les projets contre la VSBG incluent des interventions visant à renforcer les compétences des forces de sécurité et leur connaissance des aspects légaux. Des projets menés par la DDC en Bolivie, en Bosnie-et-Herzégovine et en RDC ont permis d'établir une bonne collaboration avec la police et la justice, en les aidant à répondre aux exigences que leur impose la nouvelle législation contre la VSBG.

En RDC, des journées portes ouvertes ont été organisées avec le soutien de la DDC pour tenter de rétablir la confiance envers les forces de l'ordre (voir encadré 23).

A l'instar des mesures de développement des compétences ciblant d'autres partenaires de projet, la formation des forces de police sur les questions de VSBG est gourmande en ressources et est souvent contrecarrée

Encadré 22. Force spéciale de lutte contre la violence (FELCV) en Bolivie

La Bolivie accuse une forte prévalence d'actes de violence envers les femmes et les filles (les signalements de féminicide abondent) et a donc légiféré pour tenter d'endiguer ce phénomène. Le gouvernement a ainsi décidé de créer des services légaux municipaux (SLIM) au sein desquels les victimes de VSBG sont censées être prises en charge par une femme policière, un/e assistant/e social/e et un/e juriste mais, du fait du manque de moyens, ce personnel n'a bien souvent pas été recruté.

L'un des partenaires de projet de la DDC en Bolivie est la Force spéciale de lutte contre la violence (FELCV). Le projet s'appuie en effet sur des réseaux contre la violence (voir point 3.5), dont fait partie la FELCV. La FELCV est un partenaire extrêmement motivé qui sait apprécier les avantages liés à une collaboration entre les diverses institutions publiques concernées, la société civile et le secteur privé. « La société civile est dès lors passée de la revendication de droits et de la vigilance sociale à la co-gestion et au partage des responsabilités quant à la recherche d'une solution pour éradiquer la violence faite aux femmes et aux filles. »

D'après les chiffres de la police/FELCV (2014), les femmes représentent 89 % des victimes et les hommes 11 %.

Participants à l'atelier de consultation mené en Bolivie

Encadré 23. Promouvoir l'image de la police auprès du public

En RDC, la DDC est aux côtés de la police lors de journées portes ouvertes qui permettent au public de visiter les postes de police et de rencontrer des agents et des responsables. Cette initiative est une réussite et contribue à renforcer la confiance et la compréhension entre public et forces de l'ordre. Elle donne également aux communautés la possibilité d'exprimer leurs inquiétudes au sein d'un groupe, en s'exposant moins à des représailles, et aux chefs de la police de mieux connaître le travail de terrain de leurs subordonnés. La police voit aussi dans ces journées un moyen de désamorcer les critiques émises à son encontre. Ces événements requièrent une bonne préparation pour assurer un suivi adéquat, et les demandes quant à leur organisation excèdent les ressources disponibles dans le cadre du projet.

Source : atelier de capitalisation



Des services de police et municipaux équitables à Cotoca, Bolivie

par la rotation régulière des effectifs. Néanmoins, des progrès ont été accomplis, et les projets ont pu insuffler davantage de professionnalisme dans la formation de la police. Au Tadjikistan, l'école de police a ajouté à son programme, en 2011, des modules relatifs à la violence domestique, ce qui favorise l'appropriation de ce processus et sa pérennisation au niveau national.

Les gouvernements s'efforcent souvent de créer un corps de police dédié aux affaires familiales, ce qui inclut la VBG. La Bolivie s'est ainsi dotée de la FELV et des SLIM (voir encadré 22), le Tadjikistan d'une brigade spécialisée dans les affaires familiales, l'Afghanistan d'une unité d'aide à la famille et le Népal de centres de services pour femmes et enfants. En général, le recrutement de femmes est un objectif explicite assigné à ces unités de police. Cette mesure est très utile si les femmes en question et leurs supérieurs sont armés des connaissances et des compétences nécessaires. Il faut en outre mettre en place des mécanismes destinés à fidéliser les femmes ainsi recrutées et à instaurer un climat propice à l'évolution de leur carrière. En Afghanistan, la DDC soutient le recrutement et la formation de femmes au sein de la police à travers le Fonds d'affectation spéciale pour le maintien de l'ordre en Afghanistan (LOTFA) géré par le PNUD. Toutefois, le fait que la société accepte mal la présence de femmes dans les forces de police pose de nombreuses difficultés et les expose au harcèlement et aux abus de la part de leurs collègues masculins.

6.2. Assistance juridique

La DDC promeut explicitement une approche inclusive et intégrée des services liés à la VSBG, que ce soit en phase de conflit ou dans le cadre domestique. Du point de vue juridique, cependant, les violences liées à un conflit et les violences domestiques font l'objet d'un traitement différent et appellent des réponses différentes. Les viols commis par des groupes armés lors d'un conflit ont un énorme retentissement mondial et peuvent être poursuivis en vertu du droit national ou international. Pour autant, porter ces affaires devant

un tribunal n'est pas évident car le manque de moyens et de qualifications empêche parfois de réunir des preuves médico-légales et d'identifier les agresseurs. Passer devant le juge pour des violences domestiques est très difficile pour les femmes, sur les plans émotionnel et pratique, car cela implique pour elles de défier leur mari et leur famille. Le pourcentage de cas de VSBG – dans la sphère familiale ou en dehors – qui sont jugés est extrêmement faible, et ce sont plutôt des cas portant sur un divorce ou sur des aspects de garde d'enfants et de pension alimentaire. Les actions en justice visant à protéger des enfants de la VSBG (notamment de l'inceste) ou du mariage n'ont pas été une priorité explicite des projets menés à ce jour, même si des campagnes d'information évoquent le tort causé par le mariage d'enfants (Tadjikistan et Liban).

Encadré 24. Faciliter l'accès à la justice dans la région des Grands Lacs

Le programme déployé au Burundi fait appel à des avocates (en tant que sous-traitantes de l'organisation partenaire) afin de suivre les dossiers de VSBG car elles témoignent plus d'empathie vis-à-vis des femmes (et des enfants). Certaines ont participé à un système de « voie rapide » (lancé à l'issue d'une conférence sur la VSBG dans les Grands Lacs) dans le cadre duquel des tribunaux mobiles ont quadrillé des régions reculées pendant trois mois. Face à l'accumulation d'affaires, ce système est apparu comme la meilleure solution pour rendre la justice, car les nombreux dossiers en suspens représentaient autant de survivantes qui avaient du mal à avancer dans leur processus de guérison. Des tribunaux mobiles sont également déployés pour atteindre des victimes dans des zones reculées de RDC.

Source : atelier de capitalisation

Dans la plupart des contextes, les victimes de VSBG bénéficient en théorie d'une assistance judiciaire gratuite, et c'est alors l'État qui prend en charge les honoraires des avocats. Hélas, mauvaise gouvernance et corruption obligent, la pratique diverge souvent de la théorie. De plus, les victimes qui poursuivent leur agresseur ont besoin d'un soutien émotionnel considérable. C'est pourquoi la plupart des projets soulignent l'importance du soutien individuel tout au long de la procédure judiciaire et de l'accompagnement des survivant(e)s de VSBG au tribunal. En Bolivie, par exemple, la DDC aide des promoteurs communautaires à faire le lien entre la communauté et le tribunal officiel. Dans tous les pays, les procès peuvent être traumatisants et longs, leur durée pouvant atteindre voire dépasser un an. Les survivant(e)s doivent faire preuve de force intérieure et de volonté pour tenir bon. Au Tadjikistan, il existe des projets ad hoc soutenus par la DDC centrés l'un sur les aspects légaux, l'autre sur la VSBG.

Encadré 25. Accès à la justice au Tadjikistan

Le projet d'accès à la justice au Tadjikistan aide des individus qui, sans cela, seraient dans l'impossibilité d'obtenir des conseils juridiques, et collabore actuellement avec le gouvernement afin de rédiger une nouvelle loi sur l'assistance juridique gratuite. Trois moyens sont explorés afin de fournir cette assistance juridique gratuite :

- » par l'État directement ;
- » conjointement par l'État et par des ONG ; ou
- » via des auxiliaires juridiques dans les communautés (enseignants, responsables communautaires, anciens) formés aux aspects élémentaires des droits humains et capables d'informer les personnes concernées et de les aiguiller vers un centre juridique.

Source : atelier de capitalisation

6.3. Contribution aux réformes politiques et législatives

Les projets soutenus par la DDC en Bosnie-et-Herzégovine, au Tadjikistan, dans les Grands Lacs et en Bolivie (et de ceux prévus en Mongolie et au Népal) ont investi beaucoup de temps et de savoir-faire (souvent sur 2-3 phases) pour contribuer aux réformes des lois et des politiques en matière de violence sexuelle et basée sur le genre. Les contributions des projets aux processus de réforme sont souvent appréciées par les décideurs politiques car elles reposent sur l'expérience de terrain acquise au contact des survivant(e)s. Ces interventions ont remporté un succès considérable. Le Tadjikistan a notamment adopté en 2013 la loi sur les violences domestiques, tandis que la Bosnie-et-Herzégovine vient d'approuver les dispositions relatives au travail avec les agresseurs masculins. Il s'agit là de jalons importants dans l'optique de l'appropriation nationale et de la pérennisation de ces interventions. Les réels défis résident toutefois dans la mise en œuvre, qui offrira à la DDC de précieux points d'entrée afin de promouvoir une approche de la VSBG sous l'angle de la gouvernance et des droits humains.

6.4. Systèmes judiciaires informels et coutumiers

Face à des systèmes judiciaires affaiblis et rongés par la corruption, les modèles informels ou coutumiers permettant aux survivantes d'obtenir justice et réconciliation peuvent représenter une alternative intéressante aux tribunaux. En théorie, si une survivante est insatisfaite de la décision, elle ou ses proches ont toujours la possibilité d'intenter une procédure judiciaire formelle.

Les systèmes informels (en particulier dans les zones rurales et isolées) tendent à privilégier la justice répa-

ratrice et l'harmonie au sein de la communauté. Ils inspirent souvent davantage confiance que les systèmes formels et statuent plus rapidement. Pour autant, les systèmes informels ou coutumiers s'appuient en général sur des normes patriarcales et ne défendent pas forcément les droits humains des femmes et des filles. Citons, à titre d'exemple, le fait de donner des filles et des femmes à une famille en guise de dédommagement (dans des affaires de meurtre) ou tout simplement d'exiger d'un violeur qu'il épouse sa victime afin « d'apaiser » la situation. Les interventions de la DDC peuvent aider les institutions coutumières à jouer un rôle efficace mais il est généralement nécessaire de développer d'abord les connaissances relatives aux aspects légaux et la sensibilité à la dimension genre. Les stéréotypes sexistes (tels que « les femmes ont besoin de votre protection ») peuvent être un argument efficace pour obtenir un accord à court terme et se justifier dans des cas d'extrême violence et de grandes souffrances sur fond de conflit (comme en Afghanistan et dans la région des Grands Lacs). Cependant, les arguments basés sur des stéréotypes sont inaptes à provoquer une évolution des relations entre les sexes.

Les leaders religieux peuvent exercer une immense influence. Pendant la guerre en Bosnie-et-Herzégovine, l'ONG locale Vive Zene a convaincu des leaders religieux des deux camps d'appeler au soutien des survivantes de viols, afin qu'elles ne soient pas rejetées par leur famille et leur communauté. Dans les sociétés islamiques, les mollahs sont souvent de fins connaisseurs de leur communauté et peuvent être associés au discours contre la violence et à l'enregistrement des mariages, afin d'offrir une protection aux femmes en cas d'abus, de divorce ou de garde d'enfant. Avant de choisir avec qui collaborer, il peut être utile d'examiner en détail les opinions et l'esprit d'ouverture de différents leaders sur un certain nombre de thématiques.

Encadré 26. Associer des mollahs aux interventions contre la VSBG

Au Tadjikistan, les femmes victimes de VSBG souhaitent en général rester avec leur mari (faute d'alternative), alors que ce dernier veut une séparation. Des conseils de famille réunissant l'agresseur, la victime et un leader religieux peuvent alors aider les deux parties à s'expliquer et à chercher des solutions, l'objectif étant d'éviter le divorce. Dans les cas de violence sexuelle, il est toutefois difficile de faire appel à des leaders religieux.

En Afghanistan, la collaboration avec des mollahs est cruciale afin de gagner la confiance du public, « pour autant, il est important de ne pas conforter ni légitimer les structures patriarcales. »

Source : atelier de capitalisation

Leçons tirées de la lutte contre l'impunité et de la promotion de la sécurité et de l'accès à la justice

- » Aider les survivant(e)s à réclamer justice implique d'arbitrer entre des aspirations parfois contradictoires : d'un côté, la punition de l'agresseur et le dédommagement pour le tort subi et, de l'autre, la préservation de l'anonymat, la reconstruction personnelle, la réconciliation avec la famille et la communauté et la réintégration.
- » En situation de conflit, lorsque le système judiciaire ne fonctionne pas correctement, réclamer la justice peut être extrêmement éprouvant pour les survivantes et les exposer à des représailles, elles, leurs familles et ceux qui les soutiennent. Pour celles qui font ce choix, un accompagnement et une gestion de dossier méticuleux sont essentiels, de même qu'un soutien financier le cas échéant.
- » Les audiences publiques ou les journées portes ouvertes constituent d'excellents moyens pour renforcer la confiance envers la justice rendue par l'État. A une condition toutefois : que les activités convenues soient réellement déployées. Ce travail a posteriori implique beaucoup de médiation et d'implication.
- » Les mécanismes de justice informels (communautaires) peuvent être utiles lorsque le système judiciaire est déficient, mais la défense des droits des femmes n'y est pas forcément une évidence. L'usage de stéréotypes sexistes peut se justifier dans des cas de violence extrême et de lourdes souffrances sur fond de conflit. Mais il faut toutefois se garder de conforter des structures patriarcales.
- » Lorsque des réformes légales dans le domaine de la VSBG se dessinent, les projets peuvent jouer un rôle important – cela a déjà été le cas – pour formuler de nouvelles politiques et lois, notamment en apportant une expérience de terrain.

Réunion d'information avec un groupe d'hommes du district de Bokhtar, dans la province tadjike de Khatlon, afin de les sensibiliser à l'impact négatif de la violence domestique.



7. L'autonomisation économique pour se reconstruire

« De petites sommes d'argent peuvent faire la différence pour ces femmes et leur ouvrir la voie vers une vie meilleure. » Grands Lacs

« Je suis à la cuisine, elle est au bureau, et ça marche ! » Slogan d'une campagne en Bolivie

Source : atelier de capitalisation

Les femmes subissant des VSBG n'ont souvent pas d'autre choix que de rester avec le mari ou partenaire qui les maltraite, car elles n'ont aucun autre moyen de subsistance. Dans de nombreuses cultures, les possibilités d'indépendance qui s'offrent à elles sont limitées. L'un des prolongements logiques des projets consacrés à la VSBG consiste donc à chercher des moyens d'aider ces femmes à s'émanciper financièrement. Le but étant de leur permettre de quitter un partenaire violent ou de prendre plus de poids dans la famille lorsque la séparation n'est pas envisageable. Revers de la médaille, les hommes risquent de voir dans les revenus générés par leur épouse une menace pour leur autorité au sein de la famille et pour leur prestige vis-à-vis de l'extérieur. Dès lors, si les initiatives d'autonomisation économique des femmes (women's economic empowerment, WEE) offrent potentiellement une échappatoire à la violence, elles portent aussi en elles le risque d'exacerber cette violence. Il est donc essentiel d'obtenir le soutien de membres de la famille et de maris susceptibles de se faire les avocats de ces initiatives auprès d'autres hommes.

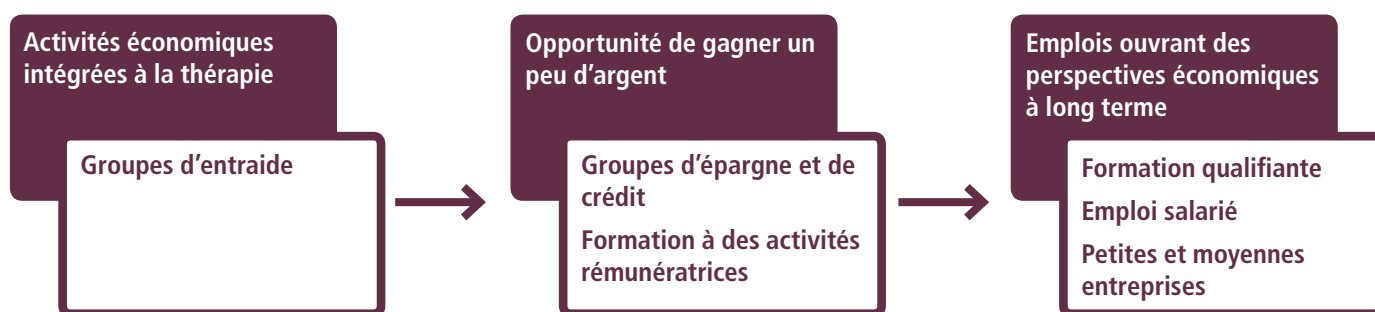
Les activités déployées pour aider les survivantes à trouver un moyen de subsistance durable peuvent aller de simples groupes d'entraide à des formations en vue de briguer un emploi rémunéré (voir figure 4). La terminologie retenue par les projets peut varier. Au Liban, il est ainsi question d'autosuffisance sociale (social self-reliance en anglais), car on a constaté que l'autonomie économique était difficile à atteindre sur un groupe cible constitué de réfugiées vulnérables et d'employées de maison issues de la migration.



Travailler pour accéder à une vie meilleure au Burundi



Figure 4. Objectifs des activités économiques



7.1. Groupes d'entraide et groupes d'épargne et de crédit

Les groupes d'entraide et les groupes d'épargne et de crédit peuvent être extrêmement bénéfiques, comme le montre le programme mené dans la région des Grands Lacs (voir encadré 27). L'octroi de crédits nécessite une supervision minutieuse car il peut être très stressant pour des survivantes traumatisées de rembourser l'emprunt en temps voulu. Les transactions financières sont en outre susceptibles de susciter des conflits dans les groupes, d'où l'importance d'un bon encadrement (garantissant une tenue rigoureuse des dossiers et des réunions régulières).

Encadré 27. Groupes d'entraide dans le programme des Grands Lacs

« Au début, mon mari n'était pas enchanté que je verse 1 dollar par semaine [dans un groupe d'épargne et de crédit], mais maintenant il est d'accord car nous avons déjà pu nous offrir un nouveau toit. » Une participante à l'atelier de consultation mené en RDC

Le soutien aux groupes d'entraide et aux groupes d'épargne et de crédit est un aspect non négligeable du programme mené dans les Grands Lacs. Il a en effet été démontré que ces groupes contribuaient de manière sensible à faire évoluer les conditions de vie des survivantes des VSBG et qu'une petite somme d'argent pouvait faire une énorme différence. Comptant une cinquantaine de membres chacun, ces groupes associent, pour éviter la stigmatisation, des survivantes et des femmes de la communauté libres de toute violence. Dans la mesure du possible, mieux vaut s'appuyer sur des groupes existants plutôt que d'en créer de nouveaux.

Source : atelier de capitalisation

7.2. La formation, génératrice de revenus et d'emploi

En Bolivie, en Bosnie-et-Herzégovine et au Liban, la formation à des activités génératrices de revenus et à la création de petites entreprises était couplés à du soutien psychosocial. En acquérant des compétences et en dégagant des revenus, certaines survivantes ont renforcé leur estime de soi et leur confiance en soi et gagné le respect de leur communauté. Mentionnons à cet égard l'initiative « Taxi Warmi » en Bolivie, qui s'emploie à combattre les stéréotypes tout en exploitant une niche du marché (voir encadré 28). La remise en cause des stéréotypes sexistes au travail n'est toutefois pas toujours possible, ni souhaitable. Il faut en effet éviter de pousser des femmes vulnérables vers des secteurs traditionnellement masculins (comme la mécanique), où elles s'exposent à une stigmatisation

Encadré 28. Briser les stéréotypes liés au travail des femmes : un exemple en Bolivie

Les chauffeurs de taxi sont en grande majorité des hommes. Une ONG (Centro Juana Azurduy, à Sucre) travaille auprès de femmes victimes de violences domestiques. En 2014, elle a commencé à former des femmes à la conduite de taxis et a créé Taxi Warmi (« warmi » signifiant femme en aymara). L'entreprise est spécialisée dans la fourniture de services de taxi réguliers et fiables, tels que les ramassages scolaires et le transport de femmes. Les conductrices travaillent de 8h à 20h et ne prennent des courses que sur appel téléphonique. Elles sont actuellement douze à y travailler, mais plus de 50 femmes ont bénéficié d'une aide à la formation, à la pratique de la conduite et à la création d'entreprise. L'autonomisation de ces femmes passe aussi par une psychothérapie individuelle, du conseil relationnel, un renforcement de l'estime de soi, l'apprentissage d'une communication assertive et l'aide à la prise de décision. Des services de garde sont proposés pour les enfants, et des entretiens sont organisés avec les conjoints (le cas échéant) en vue d'un partage des responsabilités.

Source : atelier de capitalisation

et à un environnement stressant car par essence hostile aux femmes.

Comme pour toutes les interventions, un examen détaillé du contexte s'impose afin de définir quelles sont les initiatives WEE possibles et adaptées. Par exemple, dans une région lourdement touchée par le chômage, les victimes de VSBG auront du mal à décrocher un emploi, même après avoir suivi une formation adéquate. Tel est le constat qui a été tiré en

Bosnie-et-Herzégovine. Les strictes conditions d'accès au crédit – problème auquel se heurtent couramment les femmes (car elles peuvent rarement apporter une garantie) – doivent être prises en compte. En Bolivie, des micro-entreprises encouragées par un refuge pour femmes échouent souvent à prendre leur envol, faute d'un capital de départ.

Les interventions devraient toujours commencer par traiter les problèmes psychosociaux rencontrés par l'individu avant de déplacer peu à peu le curseur vers sa situation économique, ce qui inclut les aspects relatifs à la gestion du budget, aux négociations financières

Encadré 29. Formation professionnelle et moyens de subsistance (Medica Zenica)

« L'autonomie économique comptait énormément pour les femmes, car beaucoup d'entre elles avaient leur famille à charge à la sortie d'une guerre qui leur avait pris leurs maris. »

Dans les zones rurales de Bosnie, le parcours éducatif des femmes se limite souvent à l'école primaire. En 1996, Medica Zenica a lancé un programme d'autonomisation économique via des formations professionnelles dans des métiers généralement très stéréotypés, comme la coiffure, la couture, la tapisserie et les soins de beauté. Ce choix avait été dicté par des études de marché. Un accord prévoyant six mois de formation par personne a été signé avec une agence de placement. L'agence organise, conjointement avec Medica Zenica et la municipalité, l'examen final qui est considéré comme équivalent à un diplôme de l'enseignement secondaire. Les formations sont dispensées dans les villages et incluent un travail sur l'autonomie sociale. Des ateliers psychosociaux ont également lieu sur la manière de reconnaître la violence et sur les endroits où s'adresser pour obtenir de l'aide. Une centaine de femmes ont décroché leur diplôme à ce jour. Le centre collabore avec des entreprises privées pour trouver des emplois à pourvoir. Au vu du chômage élevé (50 à 60 %), le fait que 5 à 10 % des femmes passées par ce centre aient trouvé un emploi est plutôt encourageant. Environ 50 % d'entre elles travaillent depuis chez elles et vendent des produits à leur voisinage. Des kits de démarrage sont fournis à celles présentant les business plans les plus prometteurs.

Source : atelier de capitalisation

avec la famille, à l'accès au crédit et aux implications des divers taux d'intérêt appliqués aux différentes durées d'emprunt. Il est primordial de préparer les individus à l'éventualité de problèmes et d'échecs, car ceux-ci sont susceptibles de saper les effets de la thérapie.

L'expérience montre que, si les groupes d'entraide et les groupes d'épargne et de crédit s'intègrent aisément à des projets traitant de la VSBG, les aspects plus complexes des initiatives WEE (acquisition de compétences, création de petites entreprises, préparation à l'emploi) ne peuvent se passer d'une assistance professionnelle. Par conséquent, il est en général préférable d'associer ces initiatives à des projets axés sur la formation professionnelle ou sur le développement des systèmes de marché inclusifs, plutôt que de chercher à les intégrer à un projet sur la VSBG. Parmi les exemples

fructueux de tels projets, citons le fonds pour l'emploi créé au Népal, dont l'un des groupes cibles était les femmes issues de milieux défavorisés et les victimes de la VSBG (voir encadré 30).

Encadré 30. Fonds pour l'emploi au Népal

Le Fonds pour l'emploi (2008 – 2015) était un vaste projet d'envergure nationale financé conjointement par la DDC, le DFID et la Banque mondiale et géré par des établissements de formation privés. Ces derniers touchaient des primes plus élevées s'ils formaient des femmes de milieux défavorisés, notamment des victimes de VSBG, ce afin de les inciter à sélectionner ces personnes. Ils étaient également rémunérés pour enseigner des compétences de base (esprit critique, créativité, aptitudes organisationnelles, compétences sociales et communication, et résolution de problèmes). Un module ad hoc, également soutenu par le projet, portait sur la création de microentreprises et examinait des aspects tels que l'élaboration d'un business plan ou l'accès au crédit. Ces idées ont entretemps été reprises par d'autres initiatives offrant des formations qualifiantes au Népal.

Source: <http://www.employmentfund.org.np>

Leçons tirées en matière d'autonomisation économique

- » Les initiatives WEE s'adressant aux victimes de VSBG doivent inclure une consultation avec le mari et la famille pour éviter une escalade de la violence.
- » Bien qu'offrant des perspectives économiques limitées, les groupes d'entraide et les groupes d'épargne et de crédit permettent d'améliorer les conditions de vie des survivantes de VSBG dans des situations où leurs options sont extrêmement limitées.
- » S'agissant du soutien apporté aux initiatives WEE, il est souvent judicieux de travailler avec des groupes mêlant des survivantes de VSBG et d'autres femmes afin d'éviter la stigmatisation.
- » Le savoir-faire de professionnels est indispensable pour proposer des formations qualifiantes ou des activités de création d'activité aux survivantes de VSBG. Il s'agit aussi d'appliquer les bonnes pratiques ayant cours en matière de développement de systèmes de marché inclusifs (MSD). Les projets et programmes contre la VSBG ont tout intérêt à se mettre en lien avec des initiatives WEE spécialisées dans les interventions MSD, plutôt que de tenter de développer eux-mêmes ce savoir-faire.



8. Suivi et évaluation des projets de la DDC sur la VSBG

« Toute la difficulté consiste à mesurer la diminution de la violence et d'en apporter des preuves. » Tadjikistan

Source : atelier de capitalisation

D'une manière générale, mesurer les résultats et l'impact de la lutte contre la VSBG pose un défi à plusieurs niveaux, étant donné que les processus psychosociaux concernent autant les individus que la communauté. Au niveau de l'individu, il est nécessaire de préserver la confidentialité lors du partage d'informations entre les services. Au niveau du projet, les changements enclenchés par les interventions doivent pouvoir être retracés efficacement. Cela implique d'utiliser des indicateurs qualitatifs reflétant fidèlement les changements visés, mais ces derniers sont aussi difficiles à formuler qu'à mesurer. La violence sexuelle et basée sur le genre n'étant que rarement dénoncée, les projets entraînent souvent une recrudescence des cas, due à des signalements en hausse et à un usage accru des services. Au niveau de la DDC, les informations sur les interventions contre la VSBG doivent être compilées à partir de projets couvrant un large éventail de domaines de travail.

8.1. Changements au niveau individuel : gestion des données collectées

La gestion des dossiers a déjà été évoquée en lien avec les systèmes d'aiguillage à la section 3.4. De tous les projets soutenus par la DDC, ceux menés en Bosnie-et-Herzégovine sont dotés du système de gestion des dossiers le plus détaillé : des questionnaires standard sont remplis une à trois fois au cours des 12 séances de conseil. Des notes sont rédigées sur toutes les réunions avec les professionnels impliqués dans la gestion du dossier. Cette méthode permet d'avoir un tableau complet et détaillé du cas, mais elle prend du temps et n'est pas forcément transposable ailleurs.

8.2. Changements au niveau du projet

Il est en général difficile – voire impossible – d'obtenir des données fiables sur les cas de VSBG à l'échelle

d'un pays. Souvent, les chiffres, s'ils existent, sont largement sous-estimés et ne portent que sur les viols signalés. Or, de nombreux viols ne sont pas déclarés, sans parler des violences domestiques qui ne le sont presque jamais.⁶ En conséquence, les projets portant sur la VSBG ne peuvent en général pas s'appuyer sur des données existantes (données secondaires). Afin de mettre en place un système fiable de suivi et d'évaluation, il faut donc commencer par constituer un corpus complet de données de référence. La réalisation d'études de base est toutefois compliquée et coûteuse, en particulier dans des pays fragiles ou en conflit. L'un des enjeux communs à la majorité des systèmes de sui-

Encadré 31. Un système efficace de suivi et d'évaluation au Tadjikistan

Une étude de base menée dans le cadre du projet au Tadjikistan a mis en lumière un faible taux de signalisation des violences domestiques, pourtant connues pour poser problème dans le pays. Cette réticence à porter plainte et à faire usage des cellules de crise s'explique par la peur, la honte et la forte acceptation que suscite cette violence, chez les hommes comme chez les femmes.

L'objectif global du projet *Prevention of domestic violence (PDV)* est de réduire l'incidence de la violence domestique dans la zone ciblée. Pendant sa durée de vie, le projet va s'employer à réduire l'acceptation de cette violence dans la population, ce qui, en définitive, réduira sa prévalence. Le projet part du postulat que plus les services proposés seront utilisés, plus la violence domestique sera perçue comme anormale. L'indicateur qui lui est appliqué repose sur les bases suivantes :

A. Le nombre de clients pris en charge chaque mois par les cellules de crise partenaires se maintient à une moyenne élevée.

B. Chaque mois, au moins (x) cas sont traités et (x) clients sont représentés devant les tribunaux.

L'étude de base et celles qui ont été menées après l'intervention ont fourni des informations complémentaires. Intensives en personnel et en ressources, ces études (conduites avec l'approbation du gouvernement) ont couvert 1200 ménages et porté sur un nombre égal d'hommes et de femmes âgés de 18 à 46 ans. De plus, des données qualitatives ont été collectées grâce à 19 discussions de groupe. Les informations détaillées ainsi obtenues ont été mises à profit pour le suivi du projet, mais aussi pour alimenter le débat au niveau politique.

Source : atelier de capitalisation et évaluation du projet

vi et d'évaluation des projets de la DDC tient au fait que, si les données sont généralement ventilées par sexe, âge, lieu et (le cas échéant) appartenance ethnique, le sexe des enfants n'est souvent pas indiqué, ce qui nous prive d'informations distinctes sur les garçons et les filles.

Au moment de définir les objectifs du projet et les indicateurs, il convient de garder à l'esprit que le signalement de cas de VSBG aura tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer durant les premières années du projet. La formulation d'une « théorie du changement » claire et limpide, qui explique pourquoi et comment le projet entend atteindre son objectif, est indispensable. Une réflexion approfondie a été menée à ce sujet dans le cadre du projet au Tadjikistan (voir encadré 31).

Choisir comme indicateur le nombre de cas portés devant les tribunaux peut également se révéler inadéquat car cela peut inciter le personnel affecté au projet à encourager les femmes à intenter une action en justice. Or, pour les raisons passées en revue au chapitre 6, les femmes peuvent y être réticentes. Les indicateurs retenus pour le projet ne doivent pas inciter le personnel à convaincre, voire à forcer les survivantes à engager des démarches contre leur volonté.

L'un des débats qui occupent les spécialistes consiste à déterminer s'il faut créer une unité de suivi et d'évaluation au sein d'un projet ou si tout le personnel doit être associé à ces deux procédures. Il n'existe pas de réponse toute faite, dans la mesure où des contextes différents appellent des solutions différentes. Le fait d'associer le personnel et les partenaires à la collecte des données présente l'avantage de renforcer la réflexion personnelle et le sentiment d'appartenance. Dans le cadre du programme déployé dans la région des Grands Lacs, le suivi et l'évaluation ont été intégrés avec succès aux activités et font partie du quotidien des travailleurs communautaires. La mise en place du système a pris plus d'un an : les indicateurs de référence et les indicateurs clés ont d'abord été élaborés par un consultant à temps partiel en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre, puis tous les acteurs concernés ont été formés à l'utilisation d'un questionnaire sur les cas et à l'évaluation régulière de la situation.

Nombre de systèmes de suivi et d'évaluation se concentrent sur les chiffres et non sur les aspects qualitatifs que sont par exemple les effets sur la confiance en soi de la survivante, sur son respect de soi et sur sa faculté à tourner la page psychologiquement. En Bosnie-et-Herzégovine, par exemple, les bénéficiaires sont invités à évaluer à l'issue de leur prise en charge si le verre est plein, vide, ou en partie rempli – le verre dans le verre symbolisant le degré auquel l'individu estime avoir évacué son traumatisme. L'agrégation de ces données a par ailleurs montré qu'elles devaient être interprétées dans leur contexte et être complétées par des évaluations professionnelles. A titre d'exemple, la

forte couverture médiatique d'atrocités passées et les commémorations sont susceptibles de faire grimper le niveau du traumatisme, lequel peut toutefois redescendre une fois le tapage médiatique terminé.

Les nouvelles technologies peuvent considérablement faciliter la collecte de données. Au Liban, une application mobile du HCR permet ainsi une saisie simple et rapide des données. Les données peuvent être saisies dans des zones sans accès Internet ou sans réseau mobile et être téléchargées ultérieurement. Cette application – le Gender-Based Violence Information Management System (GBVIMS) du FNUAP, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du HCR – est utilisée dans les crises humanitaires pour permettre un partage efficace et confidentiel des données. Bien qu'elle ne remplace pas une gestion des données au niveau du projet, elle est utile dans une optique plus large de partage des informations et d'apprentissage.

8.3. Reporting de la DDC

Les projets et interventions portant sur la VSBG relèvent actuellement de plusieurs domaines de travail. Compte tenu des divers points d'entrée pour aborder le sujet, cette situation ne semble pas près de changer. Or, cela complique le partage systématique des expériences en la matière. L'un des moyens d'améliorer les échanges et l'apprentissage serait de créer un système de reporting et un groupe de partage dédiés via Gendernet DDC.

Leçons tirées en matière de suivi et d'évaluation

- » Ce n'est qu'après avoir défini une théorie de changement claire et des objectifs réalistes, basés sur une bonne compréhension du contexte local, qu'un système de suivi et d'évaluation efficace peut être conçu. Il doit notamment prendre en compte le degré de reconnaissance du public et de signalisation des cas de VSBG.
- » Bien qu'elles demandent du temps et de l'argent, les études de base sont essentielles à un bon suivi des résultats.
- » Les données personnelles doivent toujours être ventilées par sexe, âge, lieu et d'autres variables pertinentes ; il importe également d'indiquer le sexe des enfants.
- » Les systèmes de suivi et d'évaluation ne doivent pas se limiter à des mesures quantitatives, mais inclure des données qualitatives, basées sur les auto-évaluations des bénéficiaires combinées, si possible, à des évaluations de professionnels.
- » Les interventions contre la VSBG financées par la DDC auraient tout à gagner à davantage d'échanges et de partage et à un reporting plus systématique, ce à quoi peut contribuer la plate-forme Gendernet.

9. Conclusions et recommandations

La nécessité de traiter la violence sexuelle et basée sur le genre comme un important enjeu pour les droits humains, la santé publique et la sécurité, en particulier dans les régions fragiles, en proie à des conflits ou en crise humanitaire, est de plus en plus reconnue par la communauté internationale. La prévention et la prise en charge de la VSBG sont une question prioritaire pour la Confédération. Les approches psychosociales innovantes, combinées à une approche communautaire dans le cadre de différents projets dans la région des Grands Lacs, en Bolivie et en Bosnie-et-Herzégovine, ont donné des résultats impressionnants pour les survivant(e)s. Les principaux enseignements et recommandations pour les futurs projets de la DDC sont les suivants :

Poursuivre sur la voie de l'approche psychosociale, en portant plus d'attention aux enfants

Une approche psychosociale est indispensable pour faire face à la VSBG. L'expérience montre que pour être véritablement efficace, cette approche doit impliquer tous les acteurs, soit les survivant(e)s, mais aussi d'autres membres de la famille et de la communauté ainsi que les agresseurs. Il est recommandé à la DDC de continuer à soutenir une approche psychosociale holistique et d'accorder plus d'attention à l'impact de la VSBG sur les filles et les garçons (que ce soit en tant que survivants ou témoins).

Mettre en place des services spécialisés pour les hommes et les garçons

Le travail auprès des hommes et des garçons, qu'ils soient agresseurs ou victimes, compte pour beaucoup dans une approche psychosociale holistique. Il est recommandé de mettre davantage l'accent sur ce point dans les travaux futurs de la DDC et ce, non en tant que composante ajoutée à des services existants mais comme une spécialisation à part entière.

Sensibiliser la société et fournir des services

Dans de nombreuses sociétés, la violence domestique

est considérée comme une réalité incontournable. Elle est en outre perçue comme relevant de la sphère privée, et non comme une question d'intérêt public. Les campagnes d'information destinées à faire évoluer les mentalités et à réduire l'acceptation de cette violence jouent un rôle important. Il est recommandé à la DDC de ne soutenir de telles campagnes que si elles sont liées à la fourniture de services d'assistance aux survivant(e)s de VSBG.

Aider les survivant(e)s de VSBG à réclamer justice si telle est leur volonté

La lutte contre la VSBG implique également de mettre fin à l'impunité des auteurs de violences et de permettre aux survivant(e)s d'obtenir justice. L'expérience montre néanmoins que la notion de justice n'a pas la même signification selon les survivant(e)s et qu'elle peut susciter des souhaits contradictoires. Certaines survivantes font primer la punition de l'agresseur et le paiement d'une réparation (en particulier pour les enfants touchés), alors que d'autres veulent avant tout préserver leur anonymat, panser leurs plaies, se réconcilier avec leur famille et leur communauté et y reprendre leur place. Il est recommandé que tous les projets de la DDC visant à favoriser l'accès à la justice évaluent soigneusement l'intérêt de chaque survivant(e) et l'aident en conséquence.

Faire appel au savoir-faire de professionnels pour les formations qualifiantes et l'aide à la création d'activités destinées aux survivantes

Les survivantes de VSBG ont besoin d'une source de revenus ; c'est souvent le seul moyen pour elles de s'extraire d'une relation abusive ou de surmonter des traumatismes. Il a été démontré que même une petite somme générée via des groupes d'épargne et de crédit peut avoir un effet positif significatif sur ces femmes. Il est donc recommandé à la DDC de continuer à soutenir des initiatives d'autonomisation économique (WEE). Lorsque des formations qualifiantes et une aide à la création d'activité sont nécessaires à cette fin, il est recommandé d'agir dans le cadre de projets de la DDC relevant du domaine de travail concerné, plutôt que de monter de toutes pièces des initiatives ad hoc.

Nécessité d'investissements sur le long terme

L'expérience acquise dans la lutte contre la VSBG montre qu'il s'agit là d'un enjeu complexe, qui suppose de travailler avec de nombreux individus et de faire appel au savoir-faire d'un large cercle de professionnels. Pour cela, il faut un changement de mentalités à divers niveaux : au sein de la société (en particulier dans les contextes fragiles et post-conflit) et chez les professionnels. Ce changement doit s'étendre au personnel et aux institutions des gouvernements locaux et nationaux, auxquels incombe en définitive la responsabilité de lutter contre la VSBG. Les solutions miracles n'existant pas, il faudra sûrement du temps pour percevoir les effets de ces mesures. La lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre est un élément clé en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et de parvenir à des sociétés saines. Il est recommandé à la DDC de continuer à soutenir de tels projets et initiatives et de donner un signal clair quant à la pérennité de son engagement.

Notes de bas de page

- 1 Il s'agit en l'espèce d'une version totalement révisée des Directives de 2005 en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire.
- 2 La Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes a formulé la première définition officielle de la violence basée sur le genre (1993).
- 3 La Bosnie-et-Herzégovine est divisée en deux entités politiques, la République Srpska et la Fédération croato-bosniaque. Chaque entité a ses propres structures institutionnelles. La République Srpska dispose d'un gouvernement centralisé et de sous-unités qui sont les municipalités, tandis que la Fédération est divisée en dix cantons possédant tous leur propre exécutif et leurs municipalités.
- 4 Citons en particulier Men Engage Alliance (<http://menengage.org>), Promundo (<http://promundoglobal.org>) et Sonke Gender Justice (<http://www.genderjustice.org.za>).
- 5 L'approche Do no harm développée par Mary B. Anderson a pour objet la mise en œuvre d'interventions de développement dans des contextes de fragilité tout en limitant le risque d'exacerber les conflits. Voir <http://www.donoharm.info/content/welcome/welcome.php>
- 6 Dans ses recommandations relatives à la documentation et au suivi de la violence sexuelle et aux recherches connexes, l'OMS appelle à faire preuve de prudence et de délicatesse afin de ne pas traumatiser davantage les femmes, les filles et les autres personnes concernées. Le risque élevé de violence sexuelle dans les situations de crise humanitaire est bien connu. On peut donc en conclure qu'il vaut mieux prendre des mesures préventives qu'attendre une confirmation chiffrée.
Cf. : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44132/1/9789242595680_fre.pdf

Annexe

Encadrés

| | |
|---|----|
| Encadré 1. Six focales thématiques relatives à la VSBG | 9 |
| Encadré 2. Acceptation sociale des violences faites aux femmes | 11 |
| Encadré 3. Une approche psychosociale | 14 |
| Encadré 4. Contextualisation du soutien aux réfugiés en Bosnie-et-Herzégovine | 16 |
| Encadré 5. Travail avec des couples au Burundi | 17 |
| Encadré 6. Travail avec des enfants au Liban | 18 |
| Encadré 7. Groupes de soutien locaux au Tadjikistan | 18 |
| Encadré 8. Les défis liés à la pérennisation financière en Bosnie-et-Herzégovine | 18 |
| Encadré 9. Les défis inhérents à la coordination au Liban | 19 |
| Encadré 10. Equipes multidisciplinaires locales en Mongolie | 19 |
| Encadré 11. Services provinciaux au Burundi | 20 |
| Encadré 12. Guichet unique ISANGE géré par la police au Rwanda | 20 |
| Encadré 13. Réseaux contre la violence dans la région des Grands Lacs | 21 |
| Encadré 14. Réseaux contre la violence en Bolivie | 21 |
| Encadré 15. Soutien au personnel | 22 |
| Encadré 16. Travail sur les stéréotypes de virilité en Mongolie | 24 |
| Encadré 17. Travail sur les stéréotypes de virilité en Albanie | 24 |
| Encadré 18. Le centre pour hommes en République Srpska, Bosnie-et-Herzégovine | 26 |
| Encadré 19. Choix des canaux de diffusion | 28 |
| Encadré 20. Un message taillé sur mesure pour le public | 29 |
| Encadré 21. Travail communautaire face-à-face | 30 |
| Encadré 22. Force spéciale de lutte contre la violence (FELCV) en Bolivie | 32 |
| Encadré 23. Promouvoir l'image de la police auprès du public | 32 |
| Encadré 24. Faciliter l'accès à la justice dans la région des Grands Lacs | 33 |
| Encadré 25. Accès à la justice au Tadjikistan | 33 |
| Encadré 26. Associer des mollahs aux interventions contre la VSBG | 34 |
| Encadré 27. Groupes d'entraide dans le programme des Grands Lacs | 36 |
| Encadré 28. Briser les stéréotypes liés au travail des femmes : un exemple en Bolivie | 37 |
| Encadré 29. Formation professionnelle et moyens de subsistance (Medica Zenica) | 37 |
| Encadré 30. Fonds pour l'emploi au Népal | 38 |
| Encadré 31. Un système efficace de suivi et d'évaluation au Tadjikistan | 39 |

Figures

| | |
|--|----|
| Figure 1. VSBG : approche fondée sur les droits humains | 8 |
| Figure 2. Services liés à la VSBG dans différents contextes de gouvernance | 13 |
| Figure 3. L'approche systémique : travail avec la famille et la communauté | 17 |
| Figure 4. Objectifs des activités économiques | 36 |

Définitions et terminologie relatives aux approches psychosociales

Violence basée sur le genre

La définition citée (1993) est dérivée de la Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes

http://www.hhri.org/thematic/gender_based_violence.html; http://www.who.int/topics/gender_based_violence/en/and http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/global_campaign/en/chap6.pdf

medica mondiale utilise en anglais le terme « sexualised violence in war », dont la définition peut être trouvée sur le site <http://www.medicamondiale.org/en/service/glossary/glossar-filter/s.html>

Approche systémique – cette théorie part du postulat que, pour mener une vie satisfaisante et épanouissante, les individus dépendent de systèmes dans leur environnement social immédiat, ces systèmes appartenant pour l'essentiel aux catégories suivantes : systèmes **informels ou naturels** (famille, amis, communauté, collègues de travail) ; systèmes **formels** (groupes communautaires, OSC ou groupes de femmes ; et **systèmes sociétaux** (hôpitaux, écoles).

Une approche systémique et les réformes visant à améliorer les services en matière de VBG incluent en général :

- » un changement au niveau des normes, des politiques et des protocoles ;
- » une mise à niveau des infrastructures afin de garantir des consultations privées ;
- » la formation de tout le personnel (y compris les dirigeants) à la détection de la VBG, aux mesures à prendre pour assurer la sécurité des victimes et à la mise en place d'un soutien émotionnel ;
- » le renforcement de l'offre de conseil et de services de dépistage volontaire d'urgence (VIH, IST, grossesse) mais aussi de prophylaxie post-exposition au VIH, de traitement des IST, de contraception d'urgence et de traitement d'autres conséquences fréquentes de la VBG ;
- » le renforcement des réseaux d'aiguillage vers d'autres services liés à la VBG, tels que les services judiciaires, le soutien psychosocial et les foyers d'accueil.

La **gestion des dossiers** est un processus en plusieurs étapes destiné à garantir à un individu l'accès en temps utile à un suivi médical et psychosocial et la coordination des services y afférents. Elle comporte les étapes suivantes : admission, évaluation des besoins,

planification de la prise en charge, mise en œuvre de cette planification, coordination des services, suivi, réévaluation, conférence de cas, intervention en situation de crise, clôture du dossier. En plus d'aider les bénéficiaires à accéder à la prise en charge et à la conserver, ce processus peut inclure des négociations et plaidoyers en faveur de certains services, des consultations avec des prestataires, la navigation à travers le système de prise en charge, un soutien psychosocial, une thérapie de soutien, l'éducation générale du bénéficiaire et des aspects liés à la justice et à la sécurité, si la personne a besoin d'une protection immédiate.

L'**approche communautaire** consiste avant tout à se concentrer sur la communauté, et non seulement sur l'individu. Cela implique de travailler en groupe, avec la communauté, et de traiter collectivement des cas de VBG, et donc également des individus touchés. Dans un contexte humanitaire, une approche communautaire insiste sur le fait que les gens visés par l'assistance ont « le droit de participer à la prise de décisions qui ont un impact sur leur vie » et « le droit à l'information et à la transparence » de la part des personnes chargées de leur prêter assistance.

Le **modèle multisectoriel** « suppose des efforts interorganisationnels et interinstitutionnels globaux qui encouragent la participation des personnes concernées, la coopération interdisciplinaire et interorganisationnelle, ainsi que la collaboration et la coordination entre tous les secteurs clés, notamment (mais sans s'y limiter) les secteurs de la santé, les secteurs psychosocial, juridique/judiciaire et celui de la sécurité » (Guide de coordination des interventions en matière de violence basée sur le genre dans les situations de crise humanitaire : Groupe de travail du domaine de responsabilité Violence basée sur le genre, juillet 2010). L'une des limites du modèle multisectoriel tel qu'il existe aujourd'hui est qu'il spécifie de nombreuses responsabilités sectorielles en termes d'intervention, mais accorde peu d'attention à la prévention.

L'**approche sur plusieurs niveaux** a été esquissée pour la première fois dans la stratégie de programmation du Comité international de secours en matière de violence basée sur le genre (2004). Conçue pour compléter l'approche multisectorielle, elle reconnaît les difficultés posées par la lutte contre la VSBG, même dans les pays industrialisés pourtant riches en ressources. La complexité induite par les conflits et par les situations de crise humanitaire nécessite un modèle intégrant les impératifs liés à des solutions tant immédiates qu'à long terme. Cette approche prône un déploiement des activités à de multiples niveaux afin de générer un changement institutionnel, structurel, systémique et individuel.

Les notions d'**approche holistique et intégrée** sont souvent utilisées indifféremment pour désigner les approches psychosociales et multisectorielles. Ces approches sont en effet basées sur l'importance d'interventions coordonnées agissant à plusieurs niveaux,

par-delà les secteurs et sur des horizons temporels multiples afin prendre en compte et d'influencer les différents aspects de la lutte contre la VSBG et de la prévention. En termes de faisabilité, l'horizon temporel est important, tant les changements législatifs, par exemple, demandent du temps. Les pays examinés ici ont, lorsque cela faisait sens et dans la mesure des possibilités, adapté ou modifié ces approches pour les faire correspondre au contexte national ou local.

Pour schématiser, une **approche centrée sur les survivants** applique l'approche basée sur les droits humains pour élaborer et développer des programmes garantissant que les droits et les besoins des survivants passent au premier plan. L'approche centrée sur les survivants se fonde sur une série de principes et de techniques destinés à guider les professionnels, quel que soit leur rôle, dans leur engagement auprès des femmes et des filles ayant subi des violences sexuelles ou d'autres formes de violence.

(Source: <http://www.endvawnow.org/en/articles/652-survivor-centred-approach.html>)

Approche sensible au traumatisme

Forte de longues années d'expérience dans des régions en guerre, en conflit ou post-conflit, l'organisation de défense des droits des femmes medica mon-

diale a conçu une approche sensible au traumatisme devenue un élément clé de son modèle multisectoriel et à plusieurs niveaux de soutien aux survivant(e)s de la violence sexuelle et basée sur le genre. Cette approche se caractérise par sa grande sensibilité aux facteurs de stress et aux expériences traumatisantes. Elle tient compte de certains principes de base dans le cadre du traitement des personnes ayant subi des violences. Elle s'emploie en substance à éviter de leur causer un stress supplémentaire, à prévenir la réactivation de symptômes traumatiques et, partant à renforcer et stabiliser les survivant(e)s. Comme il s'agit d'une approche, et non d'une technique (thérapeutique), elle peut s'appliquer à tous les domaines de travail, notamment lorsque les survivant(e)s sollicitent des conseils juridiques ou un accès à des programmes économiques ou, bien évidemment, lorsqu'ils ou elles sont en demande de soins pour résoudre des problèmes de santé, visibles ou non, dus à des actes de violence.

Ses objectifs sont les suivants : offrir aux personnes ayant subi des violences un soutien professionnel et empathique ; permettre aux organisations, spécialistes et militants d'accomplir ce travail durablement, de manière engagée, et avec un degré de compétence élevé. (Source: <http://www.medicamondiale.org/en/what-we-do/project-evaluation/quality-assurance-at-medica-mondiale.html>)

Projets considérés dans le cadre de cet exercice de capitalisation

Programmes soutenus par la DDC

| Pays | Nom du projet | Principal partenaire de mise en œuvre |
|------------------------|--|---|
| Afghanistan | Support for Victims of SGBV and Transnational Health Training Project (THTP) (N/A, 584 465 CHF) | Medica mondiale |
| Bolivie | Programme for the Improvement of Local Services (2013-2016, 14 000 000 CHF) | Solidar Bolivia |
| | Life without violence (2016-2020, 3 880 000 CHF) | Secteur privé étranger Sud/Est, Solidar Suisse, FNUAP, et divers partenaires locaux |
| Région des Grands Lacs | Programme Psychosocial dans la Région des Grands Lacs Burundi RDC (Sud-Kivu) Rwanda (2011-2014, 6 740 000 CHF ; 2014-2017, 8 460 000 CHF) | Burundi : Nturingaho et Seruka RDC : Voix de sans Voix ni Liberté (Vovolib), Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et de la Paix (RFDP) et Centre neuropsychiatrique Sosamé (Soins de Santé Mentale) Rwanda : Institut Africain pour la Psychologie Intégrale (IAPI) et Handicap International (HI); Régional : CIRGL |
| Liban | Protection of the Most Vulnerable Children Affected by the Syria crisis in South Lebanon (2015-2017, 1 562 500 CHF) | Terre des Hommes |
| Mongolie | Combating Gender-based Violence in Mongolia (2016-2020, 4 090 000 CHF) | FNUAP |
| Népal | Domestic and Gender Based Violence Prevention and Response Programme (2015-2025, 18 000 000 CHF) | FNUAP |
| Tadjikistan | Prevention of Domestic Violence (PDV) (2013-2016, 3 030 000 CHF) | GOPA Consultants et partenaires locaux |

Programmes soutenus par des ONG suisses partenaires

| Pays | Nom du projet | Principal partenaire de mise en œuvre |
|-----------------------|--|---------------------------------------|
| Bosnie-et-Herzégovine | Vive Zene Centre for Therapy and Rehabilitation, canton de Tuzla | IAMANEH et Vive Zene |
| | Men's Centre Buducnost, République Srpska | IAMANEH |
| | Medica zenica | cfd et medica zenica |
| Albanie | Development of work with perpetrators | IAMANEH et Vive Zene |

Bibliographie et références

Ressources de la DDC

DDC (2006). Genre, transformation des conflits et approche psychosociale, Manuel. Berne : DDC.
<http://opsiconsult.com/wp-content/uploads/23466495066040.pdf>.

SDC Humanitarian Aid and SHA (2009). Sexual and Gender-based Violence in Crisis and Conflicts – The Responsibility to Speak out. Fact Sheet presenting experiences and lessons learnt of the Great Lakes work of SDC Humanitarian Aid.
https://www.eda.admin.ch/content/dam/deza/en/documents/laender/gender-based-violence_EN.pdf

DDC (2013). Factsheet Violence Against Women – The missing MDG? Working Paper. Bern : SDC/University of Bern. https://www.shareweb.ch/site/Gender/Documents/ViolenceAgainstWomen_Missing%20MDG.pdf

Autres ressources

Conseil de l'Europe (2014). PROGRAMMES DESTINÉS AUX AUTEURS DE VIOLENCE DOMESTIQUE ET SEXUELLE : ARTICLE 16 DE LA CONVENTION D'ISTANBUL. Série de documents sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168046e34f>

FNUAP (2015). Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. New York : FNUAP. http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092_Minimum_Standards_Report_FRENCH_proof.FINAL.pdf

FNUAP / Promundo / MenEngage (2010). Implication des hommes et des garçons dans l'égalité de genre et de santé : Une boîte à outils pour l'action. Rio de Janeiro : FNUAP & Promundo. <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Engaging%20Men%20and%20Boys%20Toolkit%20FRENCH.pdf>

Inter-Agency Standing Committee (2015). Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action: Reducing risk, promoting resilience and aiding recovery. Geneva : IASC.
http://gbvguidelines.org/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf

medica Liberia (2016). Psychosocial Empowerment. A medica Liberia concept paper. Köln : medica mondiale e. V.
http://gbvguidelines.org/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf

OMS / ONUDC / PNUD (2014). Global Status Report on Violence Prevention. Genève : OMS. (rapport en anglais, résumé en français) http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/status_report/2014/report/report/en/

ONU Femmes : Global Database on Violence against Women. <http://evaw-global-database.unwomen.org/en>

Peacock, Dean / Barker, Gary (2012). Working with men and boys to promote gender equality: A review of the field and emerging approaches. Bangkok : UN Women. <http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/57/EGM/EGM-paper-Peacock-and-Barker%20pdf.pdf>

The Psychosocial Working Group (2003). Psychosocial Intervention in Complex Emergencies: A Conceptual Framework. Edinburgh : The Psychosocial Working Group. http://www.eldis.org/vfile/upload/1/document/1310/PWG_Conceptual_Framework2.pdf

UNFPA (2013). Engaging Men and Boys: A Brief Summary of UNFPA Experience and Lessons Learned. New York : UNFPA. <http://www.unfpa.org/public/cache/offonce/home/publications/pid/13532>

Imprint

Edition :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction du développement et de la coopération DDC

3003 Berne

www.dfae.admin.ch

Auteurs :

Gurcharan Virdee et Jane Carter

Avec la contribution de :

Ursula Keller, Sarah Koch, Maja Loncarevic, Sascha Müller, Ursula Salesse, Barbara Weyermann

Raghda Allouche, Melanie Büsch, Ognan Drumev, Bele Grau, Karin Griese, Sabiha Husic, Ana Kudelka, Marie Louise Musonera, Shakarbek Niyatbekov, Marie Louise Nzosaba, Claudia Paixão, Mila Reynolds, Aziza Aziz-Suleyman, Almir Tanovic, Gordana Vidovic, Jasna Zecevic

Mise en page :

Mark Manion, Commusication Arts

Photographs:

Bureau de coopération de la DDC en Bolivie

Bureau de coopération de la DDC dans la région des Grands Lacs

Bureau de coopération de la DDC au Liban

Bureau de coopération de la DDC au Népal

Bureau de coopération de la DDC au Tadjikistan

DDC, Georgia Müller

IAMANEH

MONUSCO / Abel Kavanagh

Commandes :

Information DFAE

Téléphone : +41 58 462 31 53

Courriel : info@eda.admin.ch

Pour plus de renseignements :

info@eda.admin.ch

Berne, mai 2016



SDC Gender
Equality Network



HELVETAS
Swiss Intercooperation



medica
mondiale